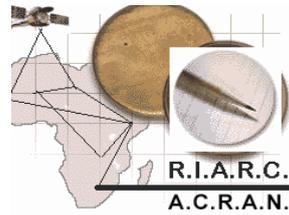


Réseau des Instances Africaines de Régulation De la Communication (RIARC)

CIRCAF

2013



7^{EME} CONFERENCE DES INSTANCES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION D'AFRIQUE (CIRCAF)

Niamey – Niger, du 10 au 12 Décembre 2013

RAPPORT GENERAL



SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques

ARTP : Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste

ARE : Autorité de Régulation des Télécommunications

ADMA : Académie Digitale Média d'Afrique

CSCS : Conseil Supérieur de la Communication Sociale

CSAC : Conseil Supérieur de l'Autorité et de la Communication

CNC : Conseil National de la Communication

CIRCAF : Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique

COGE : Commissariat à l'Organisation des Grands Evènements

CNRA : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel

CNM-TNT : Comité National de Migration de la Côte d'Ivoire vers la Transition Numérique

CEMAC : Commission des Etats Membres de l'Afrique Centrale

CNN : Conseil National sur le Numérique

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CONTAN : Comité National de Transition de l'Analogique vers le Numérique

CNTN : Comité National de Transition de la radiodiffusion analogique Terrestre vers le Numérique

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

DVBT : Digital Vidéo Broadcasting Terrestrial

EPRA : Plate-forme Européenne des Autorités de Régulation

EACO : Organisation de Réunions de Communications de l'Afrique de l'Est

FSI : Fournisseurs de Services Internet

FIMA : Festival International de la Mode Africaine

FCC : Fédéral Communication Commission

HAPA : Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel

HCC : Haut Conseil de la Communication

HACA : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

TNT : Télévision Numérique Terrestre

LTE : Long Term Evolution

MCPNT : Ministère de la Communication, de la Poste et des Nouvelles Technologies

MVNO : Mobile Virtual Network Operator

MMDS : Multichannel Multipoint Distribution Service

NMC : National Media Commission

NTC-DB : Comité Technique National pour la Radiodiffusion numérique

NAFTI : Institut National du Film et de la Télévision

OPTA : Organisation des Professionnels de la Télévision d'Afrique

REFRAM : Réseau Francophone des Régulateurs des Médias

RNT : Radio Numérique Terrestre

RIRM : Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes

RIARC : Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication

RDC : République Démocratique du Congo

STB : Société Burkinabé de Télédiffusion

SADC : Southern African Development Community

SNTR : Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

SONITEL : Société Nigérienne de Télécommunication

SAFEM : Salon International de l'Artisanat pour la Femme

TDR : Termes De Référence

TCRA : Tanzania Communications Regulatory Authority

UAT : Union Africaine des Télécommunications

UIT : Union Internationale des Télécommunications

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

WTA : Wireless Télégraphie Act

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p. 7
PREMIERE PARTIE : PREPARATIFS DE LA 7^{EME} CIRCAF	p. 8
Chapitre I : La réunion du Comité d’Orientation du RIARC à Niamey au Niger	p.9
Chapitre II : La réunion du Comité d’Orientation du RIARC à Dar Es Salam (Tanzanie)	p. 13
I. Termes De Référence de la 7 ^{ème} CIRCAF	p. 14
II. Projet de Plan d’action 2014-2015 du RIARC	p. 15
III. Projets de programme de travail de la 7 ^{ème} CIRCAF et de la Conférence des Présidents	p. 16
Chapitre III : Mise en place du Comité d’organisation de la 7^{ème} CIRCAF	p. 19
1. La Sous-commission Communication	p. 19
2. La Sous-commission transport et logistique	p. 19
3. La Sous-commission accueil et hébergement	p. 20
4. La Sous-commission Secrétariat	p. 20
DEUXIEME PARTIE : DEROULEMENT DE LA 7^{EME} CIRCAF	p. 21
Chapitre I : la cérémonie d’ouverture	p. 22
Chapitre II : le Séminaire thématique	p. 25
I. Première session : la transition vers le numérique en Afrique : état des lieux et perspectives	p. 25
1. Communication de l’UIT	p. 25
2. Communication de l’UAT	p. 26
3. Expérience du Tchad	p. 28
4. Expérience de la Côte d’Ivoire	p. 28
5. Expérience du Cameroun	p. 29
6. Expérience du Niger	p. 30
7. Expérience de la Guinée-Conakry	p. 31
8. Expérience du Burkina Faso	p. 32
9. Expérience de la Mauritanie	p. 33
10. Expérience du Mali	p. 35
11. Expérience de l’OPTA	p. 36
II. Deuxième session : Quel partenariat entre le RIARC et les institutions régionales et internationales dans le cadre du passage au numérique ?	p. 38
1. Communication introductive : Un univers à portée de main	p. 38
III. Troisième session : Les instances de régulation des médias face à la transition vers le numérique en Afrique : rôles et défis	p. 40
1. Expérience du Niger	p. 40

2. Expérience du Gabon	p. 41
3. Expérience du Maroc	p. 42
4. Expérience de la RDC	p. 44
5. Expérience de la Guinée Conakry	p. 45
6. Expérience du Sénégal	p. 46
7. Expérience de la Tanzanie	p. 47
IV. Quatrième session : La régulation des contenus et des contenants à l'ère de la télévision par satellite, câble, mobile et Internet	p. 50
1. La Communication de l'ARTP au Niger	p. 50
2. La Communication de l'OPTA	p. 52
3. La Communication d'INTELSAT	p. 53
Conclusion	p. 54
Chapitre III : la Conférence des Présidents	p. 57
1. Présentation du rapport d'exécution du Plan d'Action 2012-2013 du RIARC	p. 57
2. Présentation du Rapport moral et financier 2012-2013 du secrétariat exécutif du RIARC	p. 58
3. Présentation du Projet de Plan d'Action 2014-2015 du RIARC	p. 59
Chapitre IV : la Cérémonie de clôture	p. 62
ANNEXE 1 : Allocutions et Discours	p. 64
Discours de SEM Brigi RAFINI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement	p. 65
Allocution de bienvenue du Gouverneur de la Région de Niamey	p. 70
Allocution du Président du Conseil Supérieur de la Communication du Niger	p. 74
Speech of the Chairperson during the ceremony of CACRA in Niamey	p. 79
Handover speech to incoming chairman of ACRAN	p. 81
Discours de clôture du Président du Conseil Supérieur de la Communication	p. 82
Annexes 2 : Documents de la 7^{ème} CIRCAF	p. 87
Rapport moral et financier de Monsieur Théophile NATA, du S. Exécutif RIARC	p. 88
Rapport du Président du RIARC pour 2012-2013	p. 98
Recommandations	p. 133
Motion de remerciements	p. 133
Liste des participants	p. 134

INTRODUCTION

Du 10 au 12 décembre 2013, Niamey, la capitale du Niger, a abrité les travaux de la 7^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF).

Placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat du Niger, la cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du Gouvernement. La 7^{ème} CIRCAF a enregistré la participation de dix-huit (18) pays membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) qui sont : la HAAC du Bénin, le CSC du Burkina Faso, le CNC du Burundi, le CNC du Cameroun, le CNC du Gabon, la NMC du Ghana, le CNC de la Guinée Conakry, la HAPA de la République Islamique de Mauritanie, le CSC du Mali, le CSCS du Mozambique, la HACA du Maroc, le CSC du Niger, le CSAC de la République Démocratique du Congo, le CNRA du Sénégal, la TCRA de la Tanzanie, le HCC du Tchad et la HAAC du Togo.

En outre, trois (3) organisations internationales et régionales - l'Union Internationale des Télécommunications (IUT), l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) et l'Organisation des Professionnels de la Télévision Africaine (OPTA) – ont pris part aux travaux de la 7^{ème} CIRCAF. Il faut enfin noter la présence de plusieurs opérateurs de satellite et de Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Placée sous le thème «**Etat des lieux de processus de transition vers le numérique en Afrique : rôle et défis pour les instances de régulation des médias**», la 7^{ème} CIRCAF s'est déroulée en quatre (4) phases : la Cérémonie d'ouverture, le Séminaire thématique, la Conférence des Présidents et la Cérémonie de clôture.

PREMIERE PARTIE : PREPARATIFS DE LA 7^{EME} CIRCAF

Chapitre I : La réunion du Comité d'Orientation du RIARC à Niamey au Niger

Le Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) s'est réuni à Niamey, au Niger, du 27 au 28 Août 2013 à l'hôtel Ténéré. La réunion a enregistré la participation effective des Présidents des instances de régulation membres du Comité d'orientation et une délégation du Tchad admise à titre d'observateur.

On note la présence de :

- M. Vuai IDDI LILA, Vice-président de la Tanzania Communication Regulatory Authority (TCRA), Président en exercice du RIARC ;
- M. Abdourahamane OUSMANE, Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger, Vice-président du RIARC ;
- M. Théophile NATA, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC ;
- Mme Amina LEMRINI ELOUAHABI, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Royaume du Maroc ;
- M. Moustapha ALI ALIFEI, Président du Haut Conseil de la Communication (HCC) du Tchad, Vice-président du REFRAM.

La cérémonie officielle d'ouverture s'est tenue en présence du Ministre nigérien de la Communication, chargé des relations avec les Institutions, M. SADISSOU Yahouza, de l'Ambassadrice du Bénin au Niger, Mme Hawaou LABOUDOU et de l'Ambassadeur du Tchad au Niger, M. Mahamat NOUR MALLAYE.

Le Président du Conseil Supérieur de la Communication du Niger, M. Abdourahamane OUSMANE, a, dans son allocution, exprimé ses sincères remerciements et souhaité, au nom des autorités nigériennes et des membres du CSC, la bienvenue à Niamey à toutes les délégations participant à la réunion du Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).

Le Président Abdourahamane OUSMANE a salué la participation à cette rencontre du Président du Haut Conseil de la Communication du Tchad et a souhaité que celle-ci soit l'amorce d'un excellent et étroit partenariat entre le REFRAM et le RIARC, sous les présidences respectives du Tchad et du Niger.

Après l'allocution de bienvenue du Vice-président du RIARC, le Président en exercice du RIARC, Dr. Vuai IDDI LILA, a procédé à l'ouverture solennelle de la réunion. Il a, à cet effet, remercié le CSC du Niger pour son accueil chaleureux et les participants pour avoir répondu à cette rencontre, et les a invité à observer une minute de silence à la mémoire de l'ancien Président de la TCRA de Tanzanie, ancien président du RIARC, Judge Buxton CHIPETA, rappelé à Dieu le 16 juillet 2013.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont examiné le projet d'ordre du jour de la réunion du comité d'orientation du RIARC, qui comporte les points suivants :

- Présentation des tâches effectuées par le Secrétariat Exécutif du RIARC depuis la réunion du Comité d'Orientation d'Arusha ;
- Présentation du rapport de la réunion des points focaux anglophones ;
- Evaluation du Plan d'Action 2012-2013 du RIARC ;
- Préparatifs de la 7^{ème} CIRCAF ;
- Divers.

A l'issue de plusieurs interventions, l'ordre du jour a été adopté, à l'unanimité des Présidents, avec l'inscription par le Président du HCC du Tchad d'un point d'information relatif à la prochaine conférence des Présidents des instances membres du REFRAM, qui se tiendra à N'Djamena au Tchad en octobre 2013.

1. Préparatifs de la 7^{ème} CIRCAF

Après l'épuisement des autres points inscrits à l'ordre du jour, le Président du CSC du Niger, M. Abdourahamane OUSMANE, a fait le point sur l'organisation de la prochaine Conférence des Présidents des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), programmée pour la fin de l'année 2013 à Niamey.

Le Vice-président du RIARC a d'abord informé le Comité d'Orientation des démarches entreprises par le CSC pour informer les plus hautes autorités du Niger (le Président

de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou MAHAMADOU ; le Président de l'Assemblée nationale, SEM Hama AMADOU et le Premier ministre, Chef du Gouvernement, SEM Brigi RAFINI) de la tenue de la 7^{ème} CIRCAF à Niamey. A l'issue de ces audiences, SEM Issoufou MAHAMADOU, Président de la République, Chef de l'Etat du Niger a accepté de parrainer la cérémonie d'ouverture de la 7^{ème} CIRCAF.

Il a, par la suite, tenu au courant les membres du Comité d'Orientation de la rédaction d'un projet de Termes de Référence de la 7^{ème} CIRCAF, de la mise en place d'un Groupe de travail pour l'élaboration du projet de budget de l'événement. Enfin, le Vice-président du RIARC a demandé aux participants à la réunion du Comité d'Orientation du RIARC de choisir le thème central et de fixer la date de la tenue de la 7^{ème} CIRCAF, afin d'accélérer le processus préparatoire.

S'agissant de la période, le Comité d'Orientation a retenu la première quinzaine du mois de décembre 2013. La date précise sera ultérieurement communiquée aux pays membres, en fonction de l'agenda du Président de la République du Niger.

Sur la question du thème central de la 7^{ème} CIRCAF, le Secrétaire Exécutif du RIARC a informé la réunion du lancement, en juin 2013, d'un appel à proposition en direction de toutes les instances membres. A cet effet, une dizaine de propositions de thèmes a été recueillie et soumise à l'appréciation du Comité d'Orientation.

A l'issue des échanges, la réunion du comité d'orientation du RIARC a retenu la proposition de la HACA de la Côte d'Ivoire comme thème central de la 7^{ème} CIRCAF, à savoir : **«Etat des lieux des processus de la transition vers le numérique en Afrique : rôle et défis pour les instances de régulation des médias.»**

Le thème ainsi retenu sera traité en capitalisant d'une part les acquis de toutes les rencontres précédemment organisées par le RIARC sur la question de la transition vers le numérique ; d'autre part les autres propositions de thème qui ont été faites dans le cadre de l'appel à proposition, notamment :

- **2015, c'est demain : les étapes à franchir pour passer de l'analogique au numérique» ;**

- **Quel partenariat entre instances de régulation des contenus et des contenants à l'ère du numérique ? ;**
- **Quels contenus à l'ère de la TNT ? ;**
- **La physionomie des paysages médiatiques audiovisuels après le passage au numérique ;**
- **Rôle des organisations régionales et sous régionales dans le processus de transition vers le numérique.**

En ce qui concerne le projet de Plan d'action 2014-2015 du RIARC, le Président du CSC du Niger a d'emblée marqué l'ouverture de son institution à toute proposition d'activité émanant des instances membres du Comité d'Orientation. Dans ce cadre, la Présidente de la HACA du Royaume du Maroc, Mme Amina LEMRINI, a proposé l'inscription d'une activité relative au rôle des instances de régulation de l'audiovisuel dans la promotion de **l'égalité entre les hommes et les femmes dans et à travers les médias.**

Riche des contributions issues des échanges, le CSC du Niger s'est engagé à présenter un projet de feuille de route à la prochaine réunion du Comité d'Orientation du RIARC, prévue du 29 au 30 octobre 2013, à Dar Es Salam en Tanzanie.

A la suite de la présentation des travaux préparatoires de la 7^{ème} CIRCAF, M. Moustapha ALI ALIFEI, Président du HCC du Tchad et Vice-président du REFRAM, a partagé avec les membres du Comité d'Orientation du RIARC des informations relatives à l'organisation de la 3^{ème} Conférence des Présidents du REFRAM, prévue du 14 au 15 Octobre 2013, à Ndjamena.

Chapitre II : La réunion du Comité d’Orientation du RIARC à Dar Es Salam en Tanzanie

Dans le cadre des activités du RIARC et en sa qualité de Président en exercice du Réseau, la Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA) a abrité, en prélude à la 7^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d’Afrique (CIRCAF), une réunion du Comité d’Orientation du Réseau, les 29 et 30 octobre 2013, au White Sands Hotel de Dar Es Salam.

Outre les membres du Comité d’Orientation du RIARC actuellement composé de la TCRA de la Tanzanie, du CSC du Niger, de la HAAC du Bénin et de la HACA du Maroc, la réunion a également enregistré la participation du CSCS du Mozambique et de la NMC du Ghana, admis comme observateurs.

L’objectif principal de la réunion est d’une part d’évaluer la mise en œuvre du plan d’action 2012-2013 du RIARC, adopté lors de la 6^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d’Afrique (CIRCAF), tenue à Arusha en Tanzanie, du 15 au 18 décembre 2011 ; d’autre part de préparer la 7^{ème} CIRCAF, prévue en décembre 2013 à Niamey au Niger, à travers l’examen des projets de TDR, de programme de travail et de plan d’action, élaborés par le CSC du Niger.

La cérémonie d’ouverture a été présidée le Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l’Information, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports de la Tanzanie représentant le ministre empêché, en présence de :

- Mme Margaret MUNYAGI, Membre de la TCRA et représentante du Président en exercice du RIARC empêché ;
- M. Abdourahamane OUSMANE, Président du CSC du Niger, Vice-président en exercice du Réseau ;
- M. Théophile NATA, Président de la HAAC du Bénin, en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC ;
- Mme Amina LEMRINI ELOUAHABI, Présidente de la HACA, membre d’honneur du Comité d’Orientation ;
- M. Armindo NGUNGA, Président du CSCS de Mozambique, observateur ;
- M. Kabral BLAY-AMIHERE, Président de la NMC du Ghana, observateur.

Adopté à la suite des amendements des participants (es), l'ordre du jour comprend quatre (04) points à savoir :

- **Rapport de clarification des concepts de « points focaux » et de « webmestres » ;**
- **Examen du Rapport de mise en œuvre du plan d'action 2012-2013 du RIARC ;**
- **Examen du projet de plan d'action 2014-2015 du RIARC ;**
- **Examen des projets d'ordre du jour et de programme de travail de la 7^{ème} CIRCAF et de la Conférence des Présidents**

Après l'épuisement des deux premiers points, le Président du CSC du Niger, M. Abdourahamane OUSMANE, a pris la parole pour faire l'état des préparatifs de la 7^{ème} CIRCAF. Son intervention a été axée autour de trois points :

- La présentation des Termes de Référence de la CIRCAF ;
- La présentation du projet de plan d'action 2014-2015 du RIARC ;
- La présentation des projets de programme de travail de la 7^{ème} CIRCAF et de la Conférence des Présidents.

I. Termes De Référence de la 7^{ème} CIRCAF

Il ressort de l'exposé fait sur ce point, que les Termes De Référence de la 7^{ème} CIRCAF sont articulés ainsi qu'il suit :

1. Contexte et justification :

- Contexte ;
- Justification.

2. Objectifs et résultats attendus :

- Objectif global ;
- Objectifs spécifiques ;
- Résultats escomptés.

3. Déroulement de la CIRCAF :

- Cérémonie d'ouverture ;
- Séminaire thématique ;
- Conférence des Présidents ;
- Cérémonie de clôture.

4. Participants à la CIRCAF :

- Instances membres du RIARC ;
- Institutions et organisations ;
- Opérateurs de TNT.

II. Projet de Plan d'action 2014-2015 du RIARC

Après avoir retracé le contexte dans lequel va se tenir la 7^{ème} CIRCAF, le projet de plan d'action 2014 – 2015, présenté par le Président du CSC du Niger du Niger, est bâti autour de cinq (5) axes thématiques, qui reflètent les principales préoccupations des instances membres du RIARC.

- Axe 1 : Transition vers le numérique ;
- Axe 2 : Cadre juridique et institutionnel de la régulation ;
- Axe 3 : Régulation des médias en période électorale ;
- Axe 4 : Egalité des sexes dans les médias ;
- Axe 5 : Partenariat et réseautage.

A travers les axes thématiques ainsi déclinés, le projet de plan d'action 2014 – 2015 du RIARC poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer l'autorité et la visibilité du RIARC ainsi que des instances membres dans les processus de transition vers le numérique en Afrique ;
- Promouvoir un cadre juridique et institutionnel propice à la régulation de la communication en Afrique ;
- Contribuer à l'organisation d'élections libres et transparentes à travers une régulation indépendante et équitable des médias en période électorale ;
- Contribuer à garantir l'égalité des sexes et à éliminer les discriminations basées sur le sexe dans les contenus et programmes des médias ;
- Renforcer la coopération entre les instances membres du RIARC et développer de nouveaux partenariats.

Pour chaque axe stratégique, des propositions d'activités ont été faites. La mise en œuvre de ces activités va permettre d'atteindre les résultats suivants :

- Le RIARC et les instances membres participent, de manière active et visible, au processus de transition vers le numérique en Afrique ;
- Le RIARC et les instances membres contribuent à l'organisation d'élections libres, transparentes et honnêtes en Afrique ;
- Le RIARC lance le plaidoyer sur l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel de la régulation de la communication en Afrique ;
- Le RIARC renforce les capacités des instances membres en matière d'égalité de sexes dans les médias ;
- Le RIARC développe le partenariat avec les autres réseaux et consolide la coopération entre les instances membres.

III. Projets de programme de travail de la 7^{ème} CIRCAF et de la Conférence des Présidents

Le projet de programme de la 7^{ème} CIRCAF, présenté par le Vice-président du RIARC, s'étalera sur trois jours, ainsi qu'il suit :

1. Mardi 10 décembre 2013

- Cérémonie officielle d'ouverture ;
- Première session : « Transition vers le numérique en Afrique : état des lieux et perspectives »
- Deuxième session : « Quelles interactions entre le RIARC et les institutions régionales et internationales dans le cadre du passage au numérique ? »

1. Mercredi 11 décembre 2013

- Troisième session : « Les instances de régulation des médias face à la transition vers le numérique en Afrique : rôles et défis
- Quatrième session : « La régulation des contenus et des contenants à l'ère de la télévision par satellite, câble, mobile et Internet »

2. Jeudi 12 décembre 2013

- Conférence des Présidents des Instances Africaines de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF)
- Passation du témoin à la nouvelle Présidence
- Cérémonie de Clôture

- Audience avec les autorités politiques
- Visites guidées : Musée national/ Village artisanal

A la suite de ces trois présentations, les membres du Comité d'Orientation du RIARC ont apporté leurs contributions en vue d'enrichir les documents préparatoires de la 7^{ème} CIRCAF. Ils ont, en outre, formulé des recommandations qui devraient être portées à la connaissance de la conférence des Présidents. Celles-ci portent sur :

- ✓ Financement, sur les fonds du RIARC, de l'étude sur l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel des Instances à l'échelle du RIARC ;
- ✓ Acquisition par le Secrétariat Exécutif, sur les fonds du RIARC, d'un serveur à haut débit et d'une ligne à haut débit pour un hébergeur ultérieur de son site web à son siège ;
- ✓ Invitation des Présidents des Réseaux homologues [Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM), Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), Plate-forme Européenne des Autorités de Régulation (EPRA)] à la 7^{ème} CIRCAF par le Secrétariat Exécutif en bonne intelligence avec la HACA du Maroc, la TCRA et le CSC du Niger ;
- ✓ Blocage d'une partie des fonds du RIARC à la banque en vue d'éviter les charges de tenue de compte et générer des ressources additives par des intérêts ;
- ✓ Désignation de la TCRA pour représenter le RIARC au prochain sommet de l'UA et institutionnalisation de la Présidence d'honneur comme Représentant du Réseau à l'UA ;
- ✓ Marketing politique, par les Instances membres organisatrices des activités statutaires, pour que les chefs de délégation soient reçus par les Chefs d'Etat respectifs en vue d'une meilleure visibilité du Réseau ;
- ✓ Optimisation des formations en mettant à profit les TIC qui permettent des formations techniques sous forme de

« webinaire, e-learning » ou « téléconférence » aux membres du RIARC, en particulier les Webmestres et les Points Focaux pour combler le déficit de compétences au sein du Réseau ;

- ✓ Institutionnalisation des activités des points focaux au sein des Instances membres du Réseau.

Dans son discours de clôture, Madame Margaret T. MUNYAGI a réitéré la reconnaissance de la TCRA à tous les délégués tout en insistant sur l'importance du Réseau dont elle exhorte tous les participants à promouvoir une meilleure visibilité.

Chapitre III : Mise en place du Comité d'organisation de la 7^{ème} CIRCAF

Dans le cadre des préparatifs de la 7^{ème} CIRCAF, le CSC a mis en place un comité d'organisation composé des membres et personnel du CSC, des responsables et agents du Commissariat à l'Organisation des Grands Evénements (COGE), des agents du protocole d'Etat et des éléments de force de défense et de sécurité. Le comité d'organisation est dirigé par un Bureau composé ainsi qu'il suit :

- Président : Abdourahamane OUSMANE, Président du CSC
- Vice président : Ali Ousseini SOUNTALMA, Vice- président du CSC
- Rapporteurs : Mme DIAFFRA Fadimou Moumouni, Rapporteur du CSC, Ismaël LAOUAL SALAOU, Rapporteur du CSC et Garba OUSMANE, Directeur des Etudes et de la Programmation du CSC.

Outre le Bureau, le Comité d'Organisation de la 7^{ème} CIRCAF comprend quatre (4) Sous commission.

5. La Sous commission Communication, chargée de :

- Elaborer et mettre en œuvre le plan média de la CIRCAF ;
- Confectionner les banderoles et assurer le pavoisement ;
- Superviser la mise à jour du Site web du CSC ;
- Servir d'interface entre la presse, les participants et le Comité d'Organisation.

6. La Sous commission transport et logistique, chargée de :

- Mobiliser les moyens logistiques pour le transport des participants ;
- Etablir le plan de mise à disposition des moyens de transport aux participants et veiller à sa mise en œuvre ;
- Assurer le transport des participants (aéroport-lieux d'hébergement-Gawèye-aéroport) ;
- Veiller quotidiennement à l'aménagement des salles de réunion et des lieux de réception ;
- Appuyer le COGE
- et le Protocole d'Etat pour les cérémonies d'ouverture et de clôture.

7. La Sous commission accueil et hébergement, chargée de :

- Dresser et communiquer aux participants la liste des hôtels ;
- Procéder à la réservation des chambres pour les participants ;
- S'assurer des bonnes conditions d'hébergement ;
- Etablir le planning d'arrivée et de départ de tous les participants ;
- Assurer l'accueil à l'arrivée et l'accompagnement au départ ;
- Faciliter aux participants les formalités de police à l'arrivée et au départ

8. La Sous commission Secrétariat, chargée de :

- Faciliter la circulation de l'information entre le comité d'organisation et les participants ;
- Assister les sous commissions dans l'accomplissement de leurs tâches ;
- Produire et reprographier tous les documents de la CIRCAF ;
- Préparer les kits des participants.

L'organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que le diner officiel a été confiée à titre ad hoc au COGE et au Protocole d'Etat.

DEUXIEME PARTIE : DEROULEMENT DE LA 7^{EME} CIRCAF

Chapitre I : la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la 7^{ème} Conférence des Instances de régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) est intervenue dans la matinée du 10 décembre 2013, dans la grande salle du Palais des Congrès de Niamey. Elle a été présidée par SEM Brigi Rafini, Premier ministre, Chef de gouvernement, représentant SEM Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat du Niger.

La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du 1^{er} Vice-président de l'Assemblée Nationale, des Présidents des institutions de la République, des membres du gouvernement et des ambassadeurs et représentants des organisations internationales accrédités au Niger. Elle a démarré par une minute de silence, observée à la mémoire de M. Nelson Mandela, ancien Président de la République d'Afrique du Sud, et de M. Buxton Chipeta, ancien Président de la TCRA, Président en exercice du RIARC, respectivement rappelé à Dieu le 05 décembre et le 18 juillet 2013.

Quatre allocutions ont été prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture : d'abord celle M. Hamidou Garba, Gouverneur de la région de Niamey; ensuite celle de M. Abdourahamane Ousmane, Vice-président du RIARC, Président du CSC du Niger; puis celle de Mme Margaret Munyagi, représentante du Président de la TCRA, Président en exercice du RIARC; enfin le discours officiel d'ouverture de SEM Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Niger.

En prenant la parole, M. Hamidou Garba a souhaité, au nom des populations de Niamey, la chaleureuse bienvenue à tous les participants. Il a, par la suite, indiqué que la présence massive des participants à la 7^{ème} CIRCAF, en dépit de la pression du calendrier en cette fin d'année, traduit tout l'intérêt qu'ils portent aux activités du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) ; elle est aussi, selon lui, la traduction de leur volonté de visiter le Niger et sa capitale, qui devient chaque jour plus coquette, grâce au programme Niamey Nyala ou Niamey la coquette, initié par le Président de la République, Son Excellence Issoufou

Mahamadou. Le Gouverneur de Niamey a conclu son allocution en souhaitant un très bon séjour au Niger à tous les participants.

Prenant la parole à son tour, M. Abdourahamane Ousmane, Président du CSC du Niger, Vice-président du RIARC, a tout d'abord adressé sa gratitude à l'endroit de toutes les personnes et institutions qui ont concouru à la bonne organisation de la 7^{ème} CIRCAF. Il a ensuite rappelé le processus préparatoire de la rencontre, notamment les réunions du Comité d'Orientation du RIARC, qui se sont tenues au Niger et en Tanzanie. Il a enfin indiqué que la 7^{ème} CIRCAF sera l'occasion privilégiée pour les instances de régulation des médias pour d'une part réfléchir sur la problématique de la transition vers le numérique en Afrique ; d'autre part pour examiner et adopter le rapport d'exécution du plan d'action 2012-2013 et le rapport moral et financier du secrétariat exécutif ; le plan d'action 2014-2015 du RIARC ; et désigner la Vice-présidence du Réseau pour le prochain mandat.

Quant à Mme Margaret Munyagi, représentante de la TCRA, qui assurait la présidence en exercice du RIARC, elle a tout d'abord remercié le Gouvernement de la République du Niger, pour l'excellent accueil qui a été réservé à toutes les délégations et pour les commodités mises à leur disposition depuis leur arrivée à Niamey. Elle a ensuite indiqué que durant le mandat de la présidence tanzanienne, un gigantesque travail a été abattu, de concert avec le Secrétariat Exécutif, la Vice-présidence et la Présidence d'honneur, pour impulser une nouvelle dynamique au RIARC. Mme Margaret Munyagi a conclu son intervention en insistant sur les nouveaux défis auxquels font face les instances africaines de régulation des médias - la convergence des télécommunications, l'émergence des multimédias – et la nécessité de les relever à travers une harmonisation, à l'échelle continentale, du cadre juridique et institutionnel.

En prononçant le discours officiel d'ouverture de la 7^{ème} CIRCAF, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SEM Birgi RAFINI a de nouveau souhaité la bienvenue au Niger à tous les participants, au nom de SEM Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat et au nom du Gouvernement de la 7^{ème} République et du Peuple nigérien.

Après avoir rappelé l'histoire de la régulation des médias, depuis ses origines en 1934 aux Etats-Unis, le Premier ministre a précisé que la pratique a commencé en Afrique au début des années 1990, avec la démocratisation de la vie politique et son corolaire direct qu'est la libéralisation de l'espace médiatique. « Pour gérer les nouveaux flux d'informations et créer les conditions d'une saine et libre concurrence entre les différents acteurs des médias, les Etats ont jugé nécessaire de mettre en place des institutions chargées de réguler les médias et la communication », a-t-il souligné. Pour SEM Brigi RAFINI, l'existence du réseau des instances africaines de régulation de la communication démontre que la culture de la régulation est entrain de se consolider sur le continent africain.

Le Premier Ministre a fini son allocution en rappelant que le grand défi du moment auquel les instances de régulation sont confrontées demeure la transition vers le numérique. Cette nouvelle donne va bouleverser la chaîne des valeurs actuelle de la télévision, avec l'apparition de nouveaux acteurs, ce qui nécessite une réadaptation du cadre juridique et institutionnel, le développement des infrastructures, le développement des contenus et des programmes et le renforcement des capacités des acteurs. « Les Etats doivent être au fait d'une technologie de pointe, qui peut induire des effets importants pour le développement socioéconomique de nos populations. » a-t-il conclu.

Chapitre II : le Séminaire thématique

Le séminaire thématique s'est tenu du **10 au 11 décembre 2013**, dans la salle Margou de l'hôtel Gawèye de Niamey, à la suite de la cérémonie d'ouverture. Les travaux du séminaire ont porté sur le thème central de la 7^{ème} CIRCAF à savoir : **« Etat des lieux des processus de transition vers le numérique en Afrique : rôle et défis pour les instances de régulation des médias. »**

Le séminaire s'est déroulé en quatre sessions, à raison de deux sessions par jour. Au cours de chaque session, une communication liminaire a été présentée par une personne ressource issue d'une instance membre du RIARC ou parmi les institutions et opérateurs invités. Par la suite, les expériences des pays, des organisations et des opérateurs ont été présentées, suivies de discussions générales.

I. Première session : la transition vers le numérique en Afrique : état des lieux et perspectives

Cette session a été présidée par M. Babacar TOURE, Président du CNRA du Sénégal et modérée par Mme Amina LEMRINI ELOUAHABI, Présidente de la HACA du Maroc. A l'entame, deux communications ont été présentées, respectivement par M. PHAM NHU HAI, Chef de division des services de radiodiffusion, au Bureau des Radiocommunications de l'UIT ; et M. Abdoukarim SOUMAILA, Secrétaire Général de l'UAT.

A la suite de ces deux communications, plusieurs interventions ont été enregistrées, dans le cadre du partage des expériences des pays membres du RIARC et des opérateurs, en matière de transition vers la TNT.

1. Communication de l'UIT

Dans sa communication, M. PHAM NHU HAI, a traité **«des défis sur la voie de l'analogique vers le numérique»**. M. Pham a d'abord fait ressortir les avantages de la télévision numérique pour les téléspectateurs. Il s'agit, entre autres, de la variété des programmes, de la qualité de l'image, de l'interactivité et de l'accessibilité. Cela nécessite l'extinction de certains équipements analogiques et l'arrivée de nouveaux acteurs. Un contenu diversifié, une compétition entre les

producteurs de contenu qui favoriserait l'accessibilité à des programmes de qualité. En somme, il a relevé les avantages qu'induit l'arrivée du tout numérique à tous les acteurs.

La transition vers le numérique permettra également de libérer une partie importante des fréquences, qui sont des ressources rares. Les dividendes ainsi générés permettront la mise en valeur d'autres services comme la téléphonie mobile.

Pour jouir de toutes ces retombées, les Etats doivent se concerter afin de voir, d'un commun accord, comment utiliser de manière rationnelle les avantages liés au passage de l'analogique au numérique.

Les défis de la transition numérique, selon M. Pham, sont notamment :

- la définition d'un cadre législatif clair et en temps opportun ;
- une bonne planification de l'arrêt de l'analogique ;
- une bonne communication de vues et de soutien ;
- une offre numérique attrayante ;
- une coopération plus étroite entre les différents acteurs.

Pour l'UIT, afin d'y parvenir, il faut une mutualisation des forces de tous les acteurs (dirigeants, producteurs de contenu), une bonne législation commune, mener des études, diffuser les informations, etc. il faut aussi une assistance technique, financière entre les acteurs.

2. Communication de l'UAT

La deuxième communication a été présentée par M. Abdoukarim SOUMAILA, SG de l'Union Africaine des Télécommunications. Elle a pour thème : « **Migration de l'analogique au numérique en Afrique** ». Le communicateur a fait d'abord un bref aperçu de l'UAT, qui est une institution de l'Union Africaine, créée en 1977 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

D'emblée, le SG de l'UAT a réitéré les avantages du passage de l'analogique au numérique. Il a cité notamment : l'amélioration de l'offre audiovisuelle ; la diminution des coûts d'exploitation et de maintenance ; la réduction de l'utilisation du spectre radioélectrique par la télévision ; l'utilisation par les Etats du dividende numérique au profit des nouveaux services des télécommunications, en particulier l'Internet haut-débit sans-fil, outil majeur de réduction de la fracture numérique et de compétitivité de l'économie.

En abordant la mise en œuvre de la Télévision Numérique Terrestre en Afrique, M. SOUMAILA Abdoukarim a mis l'accent sur les disparités qui existent entre les Etats. Certains pays comme la Tanzanie et l'Ile Maurice ont déjà achevé leur migration ; d'autres comme l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Ouganda sont au stade d'essai ; tandis que la majorité des pays africains est au stade de l'élaboration des stratégies nationales ou de la mise en place des structures de pilotage desdites stratégies.

Pour faciliter le passage de l'analogique au numérique, l'UAT mène plusieurs actions notamment : la coordination des activités, l'élaboration de la stratégie, l'appui technique, le renforcement des capacités, etc.

En conclusion, le communicateur a formulé plusieurs recommandations relatives à :

- l'élaboration d'un plan de transition complet, partagé par les acteurs et les parties prenantes ;
- la possibilité de financer la transition dans la plupart des pays avec les dividendes numériques ;
- la sécurisation juridique indispensable afin d'attirer les investisseurs internationaux ;
- la collaboration entre les Etats, au niveau régional et sous-régional, afin de mutualiser les efforts et favoriser les financements extérieurs ;
- la sélection d'une norme et d'une technologie identiques qui permettraient une globalisation du marché des équipements ;
- l'utilisation d'un satellite commun, ou de capacités satellitaires communes, qui offrirait la solution pour les Etats qui le souhaiteraient, de diffuser à moindre coût d'autres chaînes nationales de la sous-région sur leur propre territoire.

3. Expérience du Tchad

La première intervention fut celle de M. Moustapha Ali ALIFEI, Président du HCC Tchad, Président du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM). Dans son intervention, M. ALIFEI a tout d'abord remercié le CSC du Niger pour la qualité de l'organisation et l'accueil plein de chaleur dont les participants ont fait l'objet dès leur arrivée à Niamey. Il a aussi félicité la présidence tanzanienne pour l'effort abattu en vue de renforcer la visibilité du RIARC.

Il a ensuite souligné que le choix du thème central du séminaire s'inscrit dans la droite ligne des débats qui animent les instances de régulation des médias, depuis l'annonce de l'extinction du signal analogique fixée en 2015. M. Ali Alifeï a rappelé les discussions ont eu lieu sur cette question à Dakar, en Novembre 2012, pour conclure sur l'impérieuse nécessité de saisir cette problématique et contribuer, par l'engagement des réseaux, à assurer la continuité de la mission de régulateur notamment dans la formulation du nouveau cadre normatif résultant du passage au numérique. A cet effet, le REFRAM a produit un guide sur la télévision numérique terrestre, disponible sur son site Web. Ce document, bien que reflétant l'expérience d'un pays membre du REFRAM, développe une approche introductive à la problématique de la transition numérique dans ses dimensions juridique, technique et financière. Il a ajouté que « l'absence d'une vision claire et compréhensive des défis réglementaire, politique, technologique ou économique du passage au numérique induit forcément de tergiversations, donc de retard dans la mise en œuvre du processus, comme c'est le cas aujourd'hui dans bien de pays notamment le Tchad. C'est pourquoi, l'accompagnement que nos réseaux peuvent fournir aux instances membres est d'un apport indiscutable pour l'émergence d'une expertise locale à même de contribuer à l'identification des besoins et des moyens permettant d'atteindre les nombreux objectifs liés à ce processus». C'est sur cette invite à plus de coopération entre le REFRAM et le RIARC qu'il a terminé son intervention.

4. Expérience de la Côte d'Ivoire

La deuxième expérience à être présentée fut celle de la Côte d'Ivoire, à travers une communication sur «**l'état des lieux de la transition vers le numérique en**

Côte d'Ivoire», présentée par M. Tuo ABOU, Directeur des technologies, des études et de la prospection à la HACA. Dans sa communication, M. ABOU a fait la genèse du processus de mise en œuvre de la TNT dans son pays.

Il ressort de son exposé que plusieurs étapes ont été déjà franchies dans ce cadre, notamment :

- la création du Groupe de Travail pour la préparation de la Côte d'Ivoire au Passage à l'Audiovisuel Numérique et au Développement des Réseaux ;
- l'installation effective de ce Groupe et le démarrage de ses travaux ;
- la restitution du Rapport final du Groupe de Travail sur la Stratégie nationale de passage à la Télévision Numérique Terrestre ;
- l'adoption en Conseil des Ministre d'une communication relative aux conclusions du rapport sur la Stratégie nationale de passage à la Télévision Numérique Terrestre ;
- la création du Comité National de Migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique de Terre (CNM-TNT) ;
- l'installation des membres du CNM-TNT.

Le communicateur a ensuite indiqué que le comité mis en place a déjà commencé son travail en produisant plusieurs actions et propositions soumises au gouvernement ivoirien dont :

- l'adoption de deux logos : l'un pour le Comité de pilotage et l'autre pour le Secrétariat Exécutif ;
- l'adoption d'une mascotte ;
- l'adaptation du Plan d'actions (Feuille de Route) élaboré dans le cadre de la stratégie nationale de passage à la Télévision Numérique Terrestre.

5. Expérience du Cameroun

Après la Côte d'Ivoire, ce fut le tour de Mgr Joseph BEFE ATEBA, Président du CNC du Cameroun, de prendre la parole pour dresser **l'état des lieux de la migration de la radiodiffusion analogique au numérique au Cameroun**. Il a d'abord fait la genèse du numérique au Cameroun ; ensuite il a posé la problématique générale de cette mutation ; enfin il a donné la réponse du Cameroun à ce processus mondial.

A l'entame de sa communication, le Président du CNC a fait une analyse contextuelle globale du phénomène pour déboucher sur les avantages que confère cette technologie. Il s'agit surtout, selon lui, de la capacité de flexibilité des technologies numériques, permettant de pallier les insuffisances des systèmes analogiques.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la mutation de l'analogie au numérique n'est pas un changement facultatif, car l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), dont le Cameroun est membre, a déjà adopté ce processus de migration en recommandant des délais et des modalités à tous les Etats parties a-t-il ajouté.

Malgré les avantages indéniables du passage au numérique, il n'en demeure pas moins qu'il existe certaines difficultés. Pour pouvoir répondre de manière efficiente à ces principales préoccupations, le Gouvernement camerounais a procédé à un état des lieux du secteur de la communication sociale, qui a permis de ressortir les différents défis à relever en vue de la migration de l'analogique au numérique.

En conclusion, il a souligné que « la migration de la radiodiffusion analogique au numérique est un impératif pour le Cameroun au regard des exigences de son appartenance à la communauté internationale, et notamment à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Mais il s'agit également d'une opportunité, eu égard aux multiples avantages potentiels que présente cette révolution technologique».

6. Expérience du Niger

L'expérience du Niger a été présentée par M. Ali Ousseini SOUNTALMA, Vice-président du CSC. **Où-en-est-on dans le cadre de la transition vers numérique au Niger ?** C'est à cette question que la communication a tenté de répondre. Dans son intervention, le Vice-président du CSC du Niger a fait une genèse de l'élaboration de la stratégie nationale de transition vers le numérique, avant d'aborder la mise en place du comité national chargé de la mise en œuvre de cette stratégie.

Adoptée le 12 avril 2013, la Stratégie Nationale de Transition vers la Télévision Numérique Terrestre au Niger est bâtie autour de quatre axes majeurs à savoir :

- l'adaptation du cadre juridique et institutionnel ;

- le développement des infrastructures ;
- le développement des programmes et des contenus ;
- le renforcement des capacités.

La stratégie nigérienne est assortie de mesures d'accompagnement et d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour que la télévision numérique terrestre soit une réalité à l'échéance du 17 juin 2015. Au titre des mesures d'accompagnement, on peut noter :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication ;
- la vulgarisation des moyens de réception ;
- la création des centres de réception communautaires ;
- la numérisation des archives audiovisuelles.

En conclusion, M. Ousseini a insisté sur la nécessité d'une prise de décisions et de mesures urgentes, aux plans politique, juridique, économique et technique, pour accélérer la migration de la radiodiffusion analogique vers le numérique.

7. Expérience de la Guinée-Conakry

Présentée par M. NFA Ousmane CAMARA, Secrétaire Permanent du CNC de la Guinée – Conakry, la communication a porté sur **l'état des lieux de la transition vers le numérique en Guinée.**

M. CAMARA a tout d'abord rappelé le cadre juridique qui a créé la Commission Nationale pour la mise en œuvre du processus de transition de la diffusion analogique vers le numérique de la radio et de la télévision terrestre, ainsi que ses attributions et son fonctionnement.

Après son installation, la commission a réalisé plusieurs actions, notamment :

- un séminaire international sur les enjeux de la transition vers le numérique ;
- une mission de BENCHMARKING à Dakar, Rabat et Paris ;
- une feuille de route nationale ;
- l'adoption des normes de compression MPEG 4 et de diffusion DVB-T2 ;
- un document de stratégie nationale pour la transition numérique assorti d'un plan d'actions ;

Malgré l'accomplissement de toutes ces actions, M. CAMARA a noté que plusieurs défis restent à relever notamment :

- le financement du processus ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines impliquées dans le processus ;
- la régulation de contenus divers et variés ;
- la séparation des activités d'édition et de diffusion de contenus ;
- l'accès équitable au réseau de transmission et de diffusion ;

Il a conclu son intervention en insistant sur les opportunités qui s'offrent aux pays africains dans la mise en œuvre de leurs stratégies de transition vers le numérique.

8. Expérience du Burkina Faso

L'expérience de la mise en œuvre de la TNT au Burkina Faso a été présentée par Mme Béatrice DAMIBA, Présidente du CSC. Dans son exposé, Mme Béatrice DAMIBA a tenu à renouveler ses remerciements aux membres des délégations des quinze pays qui ont participé au séminaire du RIARC, tenu à Ouagadougou, les 25 et 26 juin 2013, sur le thème : « la régulation de la communication audiovisuelle et la convergence numérique. »

Abordant l'expérience du Burkina Faso, Mme Béatrice DAMIBA a indiqué que les préparatifs de l'avènement de la TNT ont démarré dès 2010, avec des séminaires et ateliers organisés par le CSC et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCEP).

Elle a indiqué que l'implication de tous les acteurs - institutionnels et non institutionnels - s'est faite progressivement. Toutes ces concertations ont abouti à plusieurs résultats, dont entre autres :

- l'adoption en 2010 de la stratégie nationale du processus vers la TNT ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel, avec la création d'un comité de pilotage et d'une commission technique nationale ;
- l'adoption des textes législatifs et réglementaires des normes techniques et du schéma national de basculement ;

- la création en 2013 de la société burkinabé de télédiffusion (SBT)
- la création de l'unité de coordination chargée du suivi de l'exécution des activités au sein du ministère de la communication ;
- la rédaction du cahier des charges pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements de la TNT ;
- un chronogramme prévisionnel des travaux.

Mme Béatrice DAMIBA a indiqué que le CSC du Burkina Faso est chargée de la campagne de communication et de sensibilisation qui doit accompagner l'avènement de la TNT. Pour l'exécution de cette mission, a-t-elle précisé, le CSC a mis en place un comité interne, chargé de suivre tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie. A cet effet, une vaste campagne de sensibilisation et des rencontres sont prévues, au niveau des chefs-lieux des régions, avec tous les acteurs institutionnels du processus de la TNT.

Toutefois, a souligné Mme DAMIBA, il existe des contraintes liées à plusieurs facteurs dont les plus significatifs sont :

- la mobilisation des fonds nécessaires au déploiement de la TNT ;
- la nécessité de réseau de diffusion actuel par la création de nouveaux sites;
- le respect du délai d'extinction de la diffusion analogique en juin 2015.

En conclusion, Mme DAMIBA a noté que le processus de transition vers le numérique va nécessiter une réorganisation du secteur de l'audiovisuel, pour une meilleure adaptabilité à la nouvelle vision de la télévision, en terme d'organisation administrative et de production des contenus.

9. Expérience de la Mauritanie

Cette communication présentée par M. Cheick OULD EBBE, Conseiller technique du Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie, a porté sur le thème suivant : **«Processus de mutation vers le numérique en Mauritanie»**. Dans son introduction, M. Ould EBBE a d'abord adressé ses sincères remerciements au Président du Conseil Supérieur de la Communication du Niger, aux membres du CSC et à toute son équipe, pour l'accueil

chaleureux et fraternel qui a été réservé à sa délégation, depuis son arrivée à Niamey.

M. Ould EBBE a ensuite présenté les excuses du Président de la HAPA, M. Hamoud Ould M'HAMED, qui n'a malheureusement pas pu effectuer le déplacement de Niamey, à cause de la tenue des élections législatives et municipales en Mauritanie.

Abordant l'expérience mauritanienne en matière de migration vers le numérique, M. Ould EBBE a indiqué qu'elle est au stade de la conception de la stratégie à mettre en œuvre pour garantir la réussite du processus.

La Mauritanie a, dans ce cadre, inscrit son action en droite ligne avec ses engagements internationaux au titre desquels elle a consenti à opérer le passage au numérique d'ici juin 2015 et juin 2020. A cet effet, un comité dénommé Comité National pour la Migration de l'Audiovisuel analogique vers le numérique, présidé par le Ministre chargé de la Communication, a été mis en place. Une commission de coordination des activités de ce comité a été aussi créée.

Cette commission, a-t-il souligné est, elle-même, subdivisée en quatre sous-commissions spécialisées à savoir :

- la sous-commission juridique : chargée de l'adaptation du cadre juridique existant au contexte de passage au numérique et de la définition des nouveaux concepts des opérateurs et des services audiovisuels que la migration vers le numérique va engendrer ;
- la sous-commission des normes et standards : chargée de la mise en place des normes techniques nécessaires à la couverture du territoire et les types de multiplex ;
- la sous-commission de la communication et de la sensibilisation : chargée d'expliquer au public la nature de la migration vers le numérique, son intérêt et les nouveaux services qu'elle peut offrir ;
- la sous-commission du dividende numérique : chargée de la conception du plan d'exploitation des dividendes numériques, présidée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ARE).

Poursuivant son exposé M. EBBE a indiqué que les sous-commissions ont déjà transmis leurs rapports préliminaires au comité national chargé de la migration vers

l'audiovisuel numérique. Sur la base de ces rapports, le comité national va élaborer une stratégie pour la migration vers l'audiovisuel numérique que la Mauritanie exécutera à partir de l'année 2014, précisera-t-il.

L'objectif du comité vise la mise en œuvre de cette stratégie avant la date butoir de juin 2015, afin qu'il puisse constater à temps les éventuels obstacles au passage au numérique.

En conclusion M. EBBE dira que la coopération internationale mais aussi interafricaine, l'échange d'expériences et de compétences peuvent aider nos Etats à surmonter certains de leurs handicaps par rapport à la question du passage au numérique.

10. Expérience du Mali

Cette communication qui a porté sur le thème : **«Transition vers le numérique : état des lieux et perspectives au Mali»**, a été présentée par M. Oumar KAMIAN, Secrétaire Permanent du CSC du Mali. Dans son exposé, M. KAMIAN a indiqué que la mise en œuvre du processus de transition numérique au Mali a nécessité la création, par le Gouvernement, d'un Comité national de transition de la radiodiffusion analogique terrestre vers le numérique (CNTN). Le comité, qui regroupe l'ensemble des acteurs nationaux concernés par la transition, est placé sous l'autorité du Ministre chargé de la communication. M. KAMIAN a souligné que le comité a adopté la feuille de route stratégique nationale et formulé des nombreuses recommandations.

Le CNTN comprend deux (2) Commissions spécialisées dont les modalités de fonctionnement sont fixées par l'Arrêté Interministériel N°1574 /MCPNT – MEFB – SG du 15 juin 2012.

Malheureusement, a relevé M. KAMIAN, la crise sociopolitique que le Mali a connue a beaucoup perturbé les activités du comité de transition vers le numérique, en particulier la réalisation de l'état des lieux. Cependant, à l'initiative du Ministère de la Communication, de la Poste et des Nouvelles Technologies, les termes de référence ont été élaborés au mois d'août 2012. Cet état des lieux vise à faire un inventaire exhaustif du paysage audiovisuel malien, en termes de ressources humaines,

matérielles et financières déployées sur l'ensemble du territoire national dans tous les domaines de la radiodiffusion télévisuelle.

Poursuivant son exposé, M. KAMIAN a précisé que le cadre juridique actuel ne satisfait ni les régulateurs ni les opérateurs du secteur de la communication audiovisuelle. Toutefois, a-t-il indiqué, la mise en application de la Loi N°2012 – 019 du 12 mars 2012 permettra de prendre en charge certaines insuffisances.

Dans le cadre de la transition vers le numérique, le principal défi à relever est celui des ressources humaines qui se traduit par un déficit important tant au niveau de la qualité, que des effectifs de tous les corps de métiers prenant part au processus.

M. KAMIAN a également indiqué que les organes de régulation auront un rôle très important dans l'encadrement du processus de transition et la gestion du nouveau paysage audiovisuel dans le contexte numérique ; d'où la nécessité, au-delà de l'arsenal juridique, de disposer de ressources humaines de qualité pour assurer leurs missions.

Par rapport au processus de transition numérique au Mali, M. Oumar KAMIAN a fini par des recommandations portant entre autres, sur la mise en place de l'organe de régulation de la communication ; l'adoption des textes d'application de la loi 2012-019 du 12 mars 2012, (décrets et arrêtés) ; l'évaluation périodique des textes régissant l'audiovisuel pour une mise à jour régulière dans un contexte évolutif ; l'adoption des normes de diffusion et de compression vidéo numériques (DVB-T2 et MPEG-4 AVC) faite par l'UEMOA pour les pays de la zone.

11. Expérience de l'OPTA

Cette communication a été présentée par M. Ali TOUMANI, représentant de l'OPTA (Organisation des Professionnels de la Télévision d'Afrique). Il a surtout focalisé son intervention sur les avantages énormes que procure le passage à la télévision numérique à tous les acteurs, surtout les téléspectateurs. Selon M. TOUMANI, la télévision numérique terrestre donne aux téléspectateurs une image plus nette, sans bavure, et un son stéréo d'une qualité exceptionnelle ; de plus, elle permet aux diffuseurs de regrouper 10 à 20 programmes sur une seule fréquence UHF.

Cependant, le passage au numérique à un prix ; et ce prix est élevé, car il suppose d'abord de doter les millions de téléviseurs qui circulent sur le continent africain d'un adaptateur qui convertira le signal numérique en signal lisible par ces téléviseurs ; ensuite, il faut changer tous les équipements actuels de diffusion par du matériel numérique. Le coût élevé de la transition numérique et les faibles moyens dont disposent les états africains pousseront la plupart d'entre eux à recourir à des sources de financement externes. Ce qui risquerait d'accorder aux entreprises étrangères des facilités au détriment des compagnies africaines.

Il a conclu son intervention en invitant les instances de régulation africaines à plus de vigilance et d'attention pour les opérateurs africains de télévision, dont certains disposent de compétences avérées dans le domaine de la TNT.

A la fin de cette première session, un débat général autour des différentes problématiques soulevées a été ouvert, afin de permettre aux participants (es) d'échanger leurs points de vue sur les états des lieux des processus de transition vers le numérique en Afrique.

Il ressort des différentes interventions que seuls deux pays africains – la Tanzanie et l'Île Maurice – ont achevé leur transition vers le numérique. Pour le reste, on note une forte disparité entre les pays dans la mise en œuvre des processus de transition vers le numérique. Les débats ont également mis en exergue les risques d'un retour au monopole de l'État en matière de diffusion, dans les pays qui ont opté pour un opérateur unique de multiplex ; la restriction de la liberté de la communication audiovisuelle, qui implique les droits de produire et de diffuser des contenus ; les difficultés liées à la régulation des télévisions connectées ; la nécessité de valoriser les expériences africaines en matière de TNT etc.

Pour la plupart des pays africains membres du RIARC, le principal défi à relever est celui du financement du passage au tout numérique, au vu de l'approche du délai fixé par l'UIT au 17 juin 2015.

II. Deuxième session : Quel partenariat entre le RIARC et les institutions régionales et internationales dans le cadre du passage au numérique ?

La deuxième session a été présidée par Mme Beatrice DAMIBA, Présidente du CSC du Burkina Faso et modérée par Mgr Joseph BEFE ATEBA, Président du CNC du Cameroun. Au même titre que la première, elle a débuté par une communication introduction, suivie des débats. L'objectif poursuivi à travers cette session est de jeter les bases d'un partenariat entre le RIARC et les institutions régionales et internationales intervenant dans le domaine de la transition vers le numérique.

1. Communication introductive : Un univers à portée de main

La communication introductive a été présentée par Mme Astrid BONTE, responsable des affaires internationales à EUTELSAT. A l'entame de sa présentation, elle a souligné l'importance de la numérisation de la télévision. Pour Mme BONTE, le satellite joue un rôle important dans la réalisation de la transition vers le numérique. En effet, le satellite répond à la fois aux besoins de la diffusion des contenus audiovisuels (TV et radio) et la fourniture d'accès Internet haut débit. Selon elle, il est le complément naturel des infrastructures terrestres pour les zones les plus éloignées des centres urbains. En outre, elle a relevé dans sa communication que le coût de couverture ne varie pas en fonction de la localisation géographique des populations ; l'infrastructure (le satellite), étant déjà en orbite dans l'espace, elle est donc instantanément opérationnelle.

Pour Mme Astrid Bonté, le passage de l'analogique au numérique est une opportunité unique pour le développement de la télévision en Afrique. Il est donc impératif pour les états africains, a-t-elle souligné, de faire le basculement vers la TNT. A ce sujet, des plans ont été définis notamment par l'UIT qui prévoyait :

- la fin de la télévision analogique en bande UHF (470-862 MHz) le 17 juin 2015;
- la fin de la télévision analogique en bande VHF (174-230 MHz) le 17 juin 2020.

C'est pourquoi, l'usage du satellite, qui est le premier vecteur de croissance de l'offre de contenus vers les populations africaines, peut offrir les avantages ci-après :

- 2010: 930 chaînes diffusées par satellite ;

- 2011: 1262 chaînes diffusées par satellite ;
- 2012: 1506 chaînes diffusées (soit +19% en 1 an).

Mme Astrid BONTE estime que le satellite est un mode de diffusion parfaitement adapté aux pays africains et offre une disponibilité instantanée. En conclusion, elle a soutenu que Eutelsat peut permettre à l'ensemble des pays du RIARC une mutualisation de leurs contenus, afin de réduire les coûts récurrents de transports et de rendre disponible une offre de contenus riche et variée dans chaque pays, tout en incluant des offres de financement.

Après cette communication, à l'issue des débats, les participants ont recommandé au RIARC d'initier des partenariats avec les organisations internationales et régionales intervenant dans les processus de transition vers le numérique, notamment l'UIT, l'UAT, la CEDEAO, l'UEMOA, la CEMAC, la SADC etc.

Plusieurs interventions ont également soulevé d'autres préoccupations relatives à :

- la problématique de la régulation et de la réglementation ;
- la préservation des libertés fondamentales dans le processus du passage au numérique ;
- l'utilisation des dividendes numériques ;
- l'absence remarquée des organisations sous régionales (CEDEAO, UEMOA, CEMAC, SADC) à la 7^{ème} CIRCAF ;
- la prise en compte des aspects juridiques inhérents au passage au numérique ;
- les transports des signaux par satellite ;
- l'exploitation des avantages comparatifs en matière de technologie sur la TNT pour un accès massif des citoyens à cette technologie ;
- la protection des opérateurs et investisseurs nationaux ;
- la mutualisation des approches.

III. Troisième session : Les instances de régulation des médias face à la transition vers le numérique en Afrique : rôles et défis

Cette session a été présidée par M. Moustapha Ali ALIFEI, Président du HCC du Tchad, Président en exercice du REFRAM et modérée par Monsieur Kabral Blay-AMIHERE, Président de la NMC du Ghana. Elle a été marquée par la présentation de quatre expériences de pays, suivie des débats.

1. Expérience du Niger

L'expérience du Niger a été présentée par M. Abdourahamane OUSMANE, Président du CSC du Niger. En guise d'introduction, M. OUSMANE a indiqué que le passage de l'analogie au numérique va créer de nombreuses possibilités qui vont de la disponibilité d'un large éventail de services avec interactivité, à l'amélioration de la qualité de l'image et du son par rapport à l'offre analogique.

Il a poursuivi en indiquant que la radiodiffusion numérique offre également la possibilité d'utiliser des techniques de compression de données, qui permettent de diffuser plusieurs programmes sur un canal, et donc d'occuper moins de ressources spectrales. Ce qui permettra de libérer ainsi une quantité de spectre. Cette quantité de spectre libérée ou «dividende numérique» peut être utilisée pour de nouvelles applications.

Le Président du CSC du Niger a indiqué que le rôle du CSC est de contribuer à étudier les répercussions techniques, économiques, politiques, juridiques, culturelles et sociales de la transition vers le numérique et d'évaluer les besoins en investissements.

Toutefois, a-t-il précisé, les défis à relever sont également de plusieurs ordres. En effet, a-t-il poursuivi, l'avènement de la TNT va bouleverser la chaîne de valeur actuelle de la télévision, avec l'arrivée de nouveaux acteurs tels que les opérateurs de multiplex, de transport, de diffusion et de distribution. L'avènement de ces acteurs va nécessairement entraîner une révision du cadre juridique et institutionnel de la régulation. Pour faire face à tous ces défis, le Niger a décidé de :

- Instituer un régime transitoire sur les infrastructures en regroupant les activités de multiplexage, de transport, de diffusion au sein d'une seule structure publique pour une durée de cinq (5) ans après l'extinction du signal analogique ;
- Réviser l'Ordonnance n°93-31 du 30 mars 1993, portant sur la communication audiovisuelle ;
- Adapter les missions et compétences du Conseil Supérieur de la Communication au contexte de la télévision numérique terrestre et corriger les incohérences avec les autres textes notamment l'ordonnance n°99-045 du 26 octobre 1999, portant réglementation des télécommunications au Niger modifiée et complétée par l'ordonnance n°2010-089 du 16 décembre 2010.

2. Expérience du Gabon

La communication a été présentée par M. Faustin ONANGA du CNC du Gabon. Parlant de l'état d'avancement du projet de migration de la télévision analogique vers le numérique terrestre en République gabonaise, M. ONANGA a indiqué qu'il s'agit d'une transformation stratégique délicate, de tout un pays, et non d'une simple mise à niveau technologique. Il a souligné que les raisons de la transition vers le numérique au Gabon sont multiples. Il s'agit d'abord, en faveur des opérateurs, de créer les conditions d'une meilleure couverture du territoire national ; d'une économie d'énergie substantielle, avec des émetteurs TNT qui nécessitent moins d'énergie pour assurer une meilleure couverture que l'analogique ; d'une diminution significative des coûts par rapport à l'analogique sur le plan de l'investissement ; le choix des programmes télévisuels plus larges avec la création d'un grand nombre de chaînes et la possibilité plus large des programmes pour un seul émetteur.

Ensuite, dira M. ONANGA, en faveur des téléspectateurs de favoriser la création d'un grand nombre de chaînes et la possibilité plus large des programmes pour un meilleur choix des consommateurs dans un seul canal ; une meilleure interactivité entre les téléspectateurs-consommateurs et les chaînes de télévision ; une meilleure qualité de réception des images et du son ; une abondance des modes de réception (fixe, portable, mobile) ; un accès plus facile à la télévision à haute définition. Enfin,

en faveur du Conseil National de la Communication, M. ONANGA a indiqué qu'il s'agit de se conformer avec les décisions du Plan de Genève de 2006 ; de favoriser une meilleure compétition entre les plateformes terrestres, le satellite et le câble et une utilisation efficace du spectre, pour la gestion du dividende numérique. Abordant la stratégie nationale, M. ONANGA a souligné que le Gabon s'est attelé à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire, l'élaboration de la stratégie nationale, l'adoption de la feuille de route et des termes de référence pour le lancement de deux avis d'appels à manifestation d'intérêt concernant l'étude de faisabilité relative à la couverture de la TNT sur l'ensemble du territoire national, et le recrutement d'un cabinet d'assistance technique pluridisciplinaire pour assister le comité national de pilotage jusqu'à la fin du processus.

3. Expérience du Maroc

L'expérience du Maroc a été présentée par Mme Amina LEMRINI ELOUAHABI, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle. Mme Amina LEMRINI ELOUAHABI a articulé son exposé sur six principaux points :

- Le Maroc, structure déployée ;
- Parties prenantes dans le processus de migration ;
- Rôle du régulateur dans la transition vers le numérique ;
- Enjeux de régulation face à ce nouveau vecteur ;
- Nouveau souffle pour une diversification de l'offre ;
- Implications pour le continent : vers une réduction de la fracture.

Pour y parvenir, le Maroc a déployé un certain nombre de dispositifs notamment, la mise en place des sociétés de multiplexage : la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNTR) et SOREAD-2M. Aussi, plusieurs infrastructures de diffusions sont installées un peu partout sur le territoire marocain. Ainsi, le réseau actuel assure la couverture de 75% de la population.

En ce qui concerne les parties prenantes, Mme Amina LEMRINI ELOUAHABI, a souligné que « de par sa nature, le passage au numérique est un programme multipartite qui requiert une direction décisive de la part des gouvernements. Comme

dans tous les programmes multipartites, la complexité et l'effort à fournir en matière de gestion et de gouvernance ne doivent pas être sous-estimés».

Plusieurs acteurs sont impliqués à cet effet, il s'agit du gouvernement, du régulateur, du diffuseur, du public, des détaillants des récepteurs numériques, des fabricants d'appareil, des fournisseurs d'équipements de télédiffusion, des fournisseurs des contenus, des propriétaires et utilisateurs des spectres, des organisations internationales intervenant dans le domaine, etc.

Parlant du rôle spécifique de la HACA, elle a noté que selon le décret n° 2013-614 portant mise en place du Comité National de la transition de la diffusion analogique à la diffusion numérique terrestre, lui confère les attributions de :

- s'assurer que les choix technologiques sont effectués dans un délai suffisant pour un déploiement réussi des services de TNT ;
- s'assurer que les procédures d'octroi de licences sont mises à jour pour le passage au numérique ;
- s'assurer que toutes les activités techniques et de coordination pour le switch-off sont terminées ;
- s'assurer que le programme d'aide ainsi que les moyens de le mettre en œuvre en temps utile sont en place.

Selon Amina LEMRINI ELOUAHABI, plusieurs défis se posent à la HACA, notamment la régulation des contenus, l'autorégulation, le service public et la sédentarisation de l'audience. A ces défis, il faut ajouter la mise à niveau du cadre légal et la prospection des nouvelles formes de régulation, plus conformes aux mutations en cours.

Elle a conclu sa communication en soutenant qu'«il est donc nécessaire de faire converger les parties prenantes dans la réflexion pour comprendre comment les consommateurs des différents contenus audiovisuels peuvent être protégés et comment ces contenus doivent être régulés dans le futur (immédiat)...Mettre cette dynamique au service d'un développement durable en phase avec l'ambition légitime de l'ensemble des pays membres du réseau, voire de tout le Continent. »

4. Expérience de la RDC

Elle a été présentée par M. Jean Bosco BAHALA, Président du CSAC de la République Démocratique du Congo (RDC). En introduction, M. BAHALA a reconnu que « la transition vers la télévision numérique est un processus de grande ampleur impliquant aussi bien les décideurs politiques, les professionnels des médias que le grand public. »

Face aux obligations internationales dévolues à la Région 1 de l'UIT, conformément aux Accords de Genève GE-06, la RDC travaille pour éviter de se retrouver en retard dans la transition par rapport à d'autres pays engagés. C'est ainsi qu'un comité d'experts – composé de conseillers et techniciens des différentes institutions et structures de décisions sur les médias, les fréquences, la régulation, le gouvernement, les infrastructures et la diffusion – a été mis en place.

Après plusieurs mois de travail, le comité a pu :

- établir et harmoniser (avec les voisins) le plan numérique de fréquence des émetteurs TNT. Ce plan numérique provisoire prévoit environ 700 canaux de fréquences ;
- projeter une stratégie de déploiement de la TNT sur le territoire RD congolais. Cette stratégie de déploiement repose sur la répartition géo-administrative du pays. L'ordre de déploiement de la TNT à la RD Congo est planifié comme suit :
 - les villes capitales et chefs-lieux de provinces ;
 - les localités et chefs-lieux de districts ;
 - les localités chefs-lieux des territoires ;
 - Autres localités.

Au même titre que les autres instances, plusieurs défis se posent au CSAC notamment d'ordre financier, technique et ceux liés à la diffusion audiovisuelle numérique.

M. BAHALA a conclu en ces termes : « la recherche d'un nouveau modèle commercial sonnera peut-être le glas de la télévision gratuite et marquera la transition vers une télévision payante qui permettrait elle de réunir les ressources financières nécessaires pour assurer le passage au numérique dans l'ensemble des pays

africains, y compris la RDC. La guerre de la redevance sur la télévision est à l'horizon. Une bonne sensibilisation permettra à tous les acteurs de mieux se préparer afin d'éviter le retard dans l'achèvement de la transition».

5. Expérience de la Guinée Conakry

Elle a été présentée par Mme Martine CONDE, Présidente du CNC de la Guinée Conakry. A l'entame de son intervention, elle a loué la qualité de l'organisation de la 7^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique.

Parlant de l'expérience de la Guinée, Mme Martine CONDE a souligné que l'accord de Genève, auquel la République de Guinée est partie prenante, a connu depuis les deux dernières années, une évolution appréciable dans son pays.

Ainsi, par décret D/2013/N°023/PRG/SGG du 21 janvier 2013, la présidence de la Commission pour le Passage de l'Analogique au Numérique a été confiée au CNC.

Ce qui dénote, selon elle, que le rôle des instances de régulation de la communication est très important dans le processus de transition numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie guinéenne de transition vers le numérique, plusieurs autres actions sont en train d'être menées, notamment celles de :

- veiller à ce que l'accès au réseau TNT soit équitable ;
- négocier des exonérations pertinentes avec le gouvernement afin que les prix des kits de réception soient accessibles à tous ;
- envisager de faire une étude permettant d'avoir une bonne visibilité sur les besoins en kits de réception mais aussi et surtout identifier les foyers indigents pour valider les estimations quantitatives.

Mme Martine CONDE a conclu son intervention en insistant qu'« une politique nationale de développement du contenu local est indispensable, accompagnée d'une stratégie pour garantir le meilleur équilibre dans la répartition des espaces qu'offrent les bouquets. Il n'est point besoin de démontrer ce que peut entraîner l'absence ou

l'insuffisance de contenu local dans les multiplex. Ce qui justifie l'adaptation des lois et règlements actuels au nouveau contexte pour mieux outiller les régulateurs ».

6. Expérience du Sénégal

Cette communication a été présentée par M. Matar SALL, membre du CNRA du Sénégal. Dans son intervention, M. SALL a indiqué que l'expérience sénégalaise consacre deux étapes fondamentales dans la prise en charge des questions sociétales, économiques et politiques inhérentes au passage de l'analogique au numérique. Ces étapes sont :

- La création d'un Comité National sur le Numérique (CNN) en charge de la réflexion stratégique en vue du passage de l'analogique au numérique ;
- La création d'un Comité de Pilotage en charge de la mise en œuvre opérationnelle du passage de l'analogique au numérique.

Le Sénégal a créé, par Arrêté n° 07593 en date du 26 août 2010, le Comité national pour le passage de l'audiovisuel analogique au numérique (CNN).

Ce comité a été placé sous l'autorité du Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'économie numérique. Au sein de ce comité, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel occupe la Vice-présidence.

Pendant plusieurs mois, environ cent vingt (120) acteurs nationaux multisectoriels – publics et privés, se sont associés pour conduire la réflexion sur le passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique. Leurs réflexions ont abouti sur un ensemble de propositions consensuelles, au regard des enjeux sociétaux, économiques et politiques.

En ce qui concerne le Comité National de Transition de l'Analogique vers le Numérique (CONTAN), il a été créé par décret présidentiel, en novembre 2013. Il est chargé de la coordination et de la mise en œuvre du passage de la diffusion audiovisuelle analogique au numérique. Le CONTAN, placé sous l'autorité du Président de la République, est présidé par le Président du CNRA. Le ministère de la communication, des télécommunications et de l'économie numérique en assure la Vice-présidence.

M. SALL a souligné que les grands axes de la feuille de route fixée par le CONTAN sont notamment :

- l'identification de leviers de financement et de partenariat pour l'acquisition des infrastructures et les plateformes qui constitueront le patrimoine de l'Etat ;
- la définition des normes et caractéristiques techniques pour les infrastructures de codage, de multiplexage, de transport et cryptage ;
- la détermination des modalités de fonctionnement de la TNT et la Radio Numérique Terrestre (RNT) multiplexées qui seront gérées par une entité autonome qui fera partie du patrimoine de l'Etat sénégalais ;
- l'adoption de la norme de communication mobile LTE Advanced, officielle pour les systèmes 4G et mutualisé pour offrir des services MVNO (Mobile Virtual Network Operator) aux opérateurs, à l'Etat et aux privés ;
- la négociation et la mise à disposition des propositions de partenariat avec les fournisseurs d'équipement et de solution pour la TNT, la RNT, le LTE (Long Term Evolution) Advanced, le Backbone en fibre optique et la connexion satellitaire.

7. Expérience de la Tanzanie

L'expérience de la Tanzanie a été présentée par N. Habbi GUNZE, Directeur de la diffusion à la Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA).

M. Habbi Gunze a articulé son intervention autour de cinq axes principaux :

- Le financement de la TNT ;
- Le Statut de la TNT ;
- Le Rôle du régulateur ;
- Les défis ;
- La conclusion.

M. GUNZE a tout d'abord rappelé que la Tanzanie a achevé sa transition vers la TNT. Conséquemment, l'extinction du signal analogique a commencé depuis le 31

décembre 2012. Cette extinction s'est faite d'une manière progressive, sous la supervision des autorités, conformément au programme défini par ASO. La première phase de ce processus a commencé par sept (7) principales localités qui sont : Dar Es Salam, Mwanza, Arusha, Moshi, Dodoma, Tanga et Mbeya. La deuxième phase concerne sept autres villes et la Tanzanie souhaite terminer l'extinction de l'analogique d'ici juin 2014.

Le communicateur a ajouté que pour bien réussir cette phase, le Comité technique national pour la radiodiffusion numérique (NTC-DB) a défini cinq critères de commutation :

- la couverture de la zone de service de télévision analogique par le signal de télévision numérique ;
- une campagne de sensibilisation suffisante à l'endroit du public sur la migration vers le numérique ;
- la disponibilité des Set Top Boxes ;
- l'exonération fiscale des décodeurs pour assurer leur accessibilité ;
- la disponibilité de cinq (5) chaînes de télévision en numérique ;

M. GUNZE a indiqué que plusieurs facteurs ont convergé pour la réussite de la phase de migration : une bonne feuille de route, une volonté politique affirmée, une réglementation adaptée, une concertation régulière entre les acteurs concernés, l'exonération sur les impôts et taxes, une bonne stratégie de communication et une adhésion des consommateurs.

Concernant le rôle joué par la TCRA, M. GUNZE a souligné que le régulateur a un rôle de premier plan, notamment dans la définition de la feuille de route de la migration, la délivrance des licences, la communication avec les acteurs impliqués et l'ancrage institutionnel. Il a ajouté que les défis de la mise en œuvre de la migration sont de plusieurs ordres, notamment :

- les contenus des nouveaux services ;
- la question du Multiplex ;
- les aspects réglementaires ;
- les besoins des clients et des consommateurs.

En conclusion, M. Habbi GUNZE a indiqué que la réussite *in fine* du processus de migration vers le numérique dépend de :

- la sensibilisation de toutes les parties prenantes (consommateurs, gouvernement et opérateurs) ;
- la qualité du contenu local ;
- le bas prix des décodeurs (accessibilité et disponibilité) ;
- la disponibilité des chaînes gratuites ;
- la convergence du cadre juridique et institutionnel ;
- l'introduction d'un service à valeur ajoutée dans la chaîne de valeur de la radiodiffusion ;
- la disponibilité de l'équipement numérique.

Plusieurs autres communications orales ont été enregistrées au cours de cette session. On peut citer notamment celles de :

- M. Pierre BAMBASSI, Président du CNC de Burundi sur «les réflexions sur la migration numérique au Burundi» ;
- M. Oulatar Yaldet BEGOTO du HCC du Tchad sur «la Stratégie et les défis du passage au numérique au Tchad» ;
- Mme Amina LEMRINI, Présidente de la HACA du Maroc ;
- M. Babakar TOURE, Président du CNRA du Sénégal ;
- M. Matar SALL, du CNRA du Sénégal.

Les contributions enregistrées à la suite des présentations sur ces thématiques suggèrent, entre autres :

- la conduite d'une étude pour trouver le meilleur mécanisme afin de réduire les coûts, comme l'utilisation de la fibre optique ;
- l'octroi de licence à plusieurs canaux ;
- l'encouragement des producteurs locaux ;
- la gestion des risques d'empiètement entre plusieurs distributeurs ;
- la possibilité d'avoir des décodeurs transférables capables de capter plusieurs signaux.

Les participants ont surtout insisté sur le niveau d'avancement des Etats dans le processus de migration vers la transition numérique et la nécessité d'impliquer davantage les instances de régulation des médias et de la communication.

IV. Quatrième session : La régulation des contenus et des contenants à l'ère de la télévision par satellite, câble, mobile et Internet

Cette session a été présidée par Mme Martine CONDE, Présidente du CNC de Guinée et modérée par M. Jean Bosco BAHALA, Président du CSAC de la République Démocratique du Congo.

L'objectif visé à travers cette session est de savoir comment réguler les contenus et les contenants à l'ère où la diffusion se fait par satellite, câble, mobile et Internet. A ce sujet, plusieurs communications ont été enregistrées.

1. La communication de l'ARTP du Niger

La première communication de la quatrième session a été présentée par M. Salou DORO, Directeur sectoriel Télécoms, à l'ARTP du Niger. Elle s'articule autour de six points saillants :

- le nouveau contexte technologique ;
- la télévision par satellite ;
- la télévision par câble ;
- la télévision par le mobile ;
- la télévision par Internet ;
- la conclusion.

En introduisant la présentation, M. DORO a rappelé que la numérisation des contenus audiovisuels a permis une multiplication des canaux de réception de la télévision : satellite, câble, téléphone mobile et Internet. Ces contenants, qui s'affranchissent de plus en plus des frontières terrestres, posent un problème de

territorialité. Et les Etats sont souvent dépourvus de moyens d'action juridiques sur les chaînes de télévision qu'ils reçoivent. Dans ces failles, des contenus intolérables peuvent se propager.

Ce nouveau contexte technologique impose aux régulateurs des contenus et des de définir de nouvelles règles, car l'audiovisuel est désormais intimement lié à l'exercice de la souveraineté des Etats. Le problème se pose avec beaucoup d'acuité avec les satellites de diffusion directe, qui permettent de transmettre plusieurs programmes à des récepteurs individuels.

Avec ce nouveau mode de diffusion, il est possible de réguler les opérateurs locaux qui rediffusent des chaînes étrangères depuis des stations installées sur le territoire national. Mais les chaînes satellitaires qui n'ont pas de représentation nationale ne font pas l'objet de régulation.

Par contre, lorsque de telles chaînes démarrent des opérations commerciales avec des distributeurs agréés sur place, il faudra envisager à les réguler.

Pour le cas spécifique du Niger, il n'existe pas encore de télévision par câble. Cependant, pour en créer, il faut l'autorisation du régulateur. Ce qui donne conséquemment la possibilité de réguler le contenu.

Ainsi, si la SONITEL est autorisée à diffuser un contenu audiovisuel par câble, ce contenu pourrait être régulé, en vertu notamment de l'article 7 de la loi N°2012-34 du 07 juin 2012 portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du CSC qui stipule que ce dernier veille notamment :

- au contrôle du contenu et des modalités de programmation des émissions de publicité diffusées par les chaînes de télévision ;
- à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions diffusées par les entreprises publiques et privées de la communication audiovisuelle ;

- à la promotion du sport et de la culture nigérienne dans la programmation des émissions diffusées par les entreprises publiques et privées de la communication audiovisuelle.

Quant à la diffusion de la télévision par téléphone mobile, les opérateurs de téléphonie doivent d'abord requérir une autorisation préalable du CSC. Cela donne au régulateur des médias la possibilité de contrôler le contenu.

La plus délicate est la diffusion par internet. Car, ce mode de diffusion remet en cause le champ d'intervention des autorités chargées de la régulation des contenus et des contenus. Une loi qui devra réglementer la presse électronique au Niger a été annoncée, mais elle n'a pas encore été adoptée. Dans ce contexte, il faudra alors garder à l'esprit que l'accès public à un contenu spécifique d'Internet peut être contrôlé par les Fournisseurs de Services Internet (FSI). Selon M. DORO, il est en effet possible de bloquer des adresses web dont l'accès se fait à travers les FSI.

En conclusion, M. Abdou DORO a souligné qu'il est possible de réguler les contenus des stations de télévision étrangères installées sur le territoire nigérien et autorisées par le CSC. Par contre, il ne semble pas possible de réguler les chaînes de télévision par satellite qui n'ont pas de représentation au Niger. En tout état de cause, face à des contenus à envergure mondiale comme le satellite et Internet, seule une coopération entre les Etats permettra une régulation efficace des contenus.

2. La communication de l'OPTA

Cette communication a été présentée par M. Ismaël Sidibé, Président de l'OPTA. Selon le communicateur, les opérateurs de télévisions d'Afrique ont une grande expérience en matière de TNT. Ils ont déjà prouvé leur capacité à proposer des services numériques aux populations et aux chaînes de télévision. C'est ainsi que depuis plus de vingt ans maintenant, il diffuse TV5 en numérique dans tous les pays d'Afrique francophone.

Il faut également retenir que, dès l'aube des années 2000, presque tous les opérateurs africains de télévision se sont attelés à numériser leurs signaux. Dans la

bande de fréquence MMDS d'abord puis, plus récemment, dans la bande UHF, a ajouté M. SIDIBE.

Mais, selon le Président de l'OPTA, « l'heure est grave, car si nous ne restons pas vigilants, l'avènement de la TNT au lieu d'apporter les dividendes numériques à l'Afrique sera un vrai désastre culturel et économique, doublé de la perte totale des acquis de la démocratie si chèrement acquis depuis des décennies. »

Il s'est aussi interrogé sur les modalités de réguler les « robinets satellitaires », qui déversent aujourd'hui plus de 1500 chaînes de télévision en Afrique ? Ces robinets déversent souvent des programmes violents ou faisant la promotion de valeurs contraires aux cultures africaines. Les sociétés africaines sont-elles prêtes à consommer de telles images, s'est-il interrogé ? M. SIDIBE a enfin appelé les instances africaines de régulation de la communication de se prémunir d'outils efficaces pour protéger les intérêts de l'Afrique, dans les processus de transition vers le numérique.

3. La communication d'INTELSAT

Elle a été présentée par M. Lare ACHTA OUBA, représentant d'INTELSAT en Afrique de l'Ouest. Elle a porté sur le thème : « **Soutien du passage au numérique aux clients africains** ». Dans son intervention, M. ACHTA OUBA a exposé l'arsenal satellitaire dont dispose le groupe INTELSAT. Ce dernier dispose de trente neuf (39) communautés vidéo dans le monde.

En Afrique, son réseau dispose de plusieurs chaînes. Ce dispositif permet de livrer aux téléspectateurs des produits de qualité, a indiqué M. OUBA.

En effet, selon lui, INTELSAT propose des solutions qui permettent à chaque pays d'être doté de liaisons montantes chaînes nationales, avec ou sans contenu régionalisé, en utilisant la capacité HEMI de sorte que n'importe quel pays sous la couverture hémisphérique peut recevoir le multiplex des autres pays et choisir d'injecter (ou pas) le contenu dans son réseau national de la TNT.

Plusieurs autres interventions ont été enregistrées au cours de cette session. Il s'agit notamment de celles de :

- M. Ibrahim SY SAVANE, Président de la HACA de Côte d'Ivoire ;
- M. Babakar TOURE, Président du CNRA du Sénégal ;
- Mme. Séverine LAURENT de AB SAT ;
- M. Jean Christophe RAMOS de Canal+ Afrique ;
- M. Traoré DEMBA de SEE AFRICA ;
- M. Ali TOUMANI de l'OPTA ;
- M. Amadou N'DIAYE de l'OPTA.

Conclusion

Le séminaire thématique sur « l'état des lieux des processus de transition vers le numérique : rôle et défis pour les instances de régulation des médias » a permis aux instances du RIARC de faire une évaluation de l'évolution du processus de migration dans les différents Etats membres.

Cette évaluation a fait ressortir une grande disparité entre les Etats. Certains ont déjà basculé vers la TNT ; d'autres sont en phase d'essai, tandis que la majorité des Etats membres du RIARC est au stade d'élaboration ou de validation des stratégies nationales. En Afrique, seuls la Tanzanie et l'Ile Maurice ont complètement achevé leur transition.

Il ressort également des états des lieux que plusieurs défis vont se poser aux régulateurs africains des médias et de la communication. Au nombre de ces défis, on peut citer :

- l'ancrage institutionnel des structures de mise en œuvre des stratégies ;
- le financement des stratégies nationales ;
- le cadre juridique et réglementaire ;
- la régulation des contenus etc.

Pour relever ces défis et réussir la transition vers la TNT dans les délais impartis, les participants à la 7^{ème} CIRCAF ont formulé plusieurs recommandations à l'endroit des Etats, des organisations régionales et internationales, des opérateurs de télévision et des instances de régulation. Il s'agit notamment de :

- encourager les pays les moins avancés dans le processus pour qu'ils soient effectivement au rendez-vous du 17 juin 2015 ;
- opérer des choix judicieux sur les modes de financement et les options techniques ;
- renforcer les capacités des régulateurs de l'audiovisuel sur la transition vers le numérique ;
- mettre en place des cadres de concertation entre les régulateurs des contenus et des contenants ;
- renforcer la coopération et les échanges d'expériences entre les instances membres du RIARC ;
- instaurer une démarche participative et inclusive dans les processus de mise en œuvre des stratégies nationales de migration vers le numérique ;
- préserver les intérêts des opérateurs nationaux de télévision et les impliquer dans les processus ;

- doter les instances de régulation de la communication des moyens leur permettant de faire face aux défis liés au passage à la TNT.

Chapitre III : la Conférence des Présidents

La Conférence des Présidents des instances africaines de régulation de la communication, qui a regroupé dix huit (18) Présidents et Chefs de délégations, s'est tenue le 12 décembre 2013, conformément aux textes fondateurs du RIARC. Cette Conférence, présidée par Mme MARGARET MUNYAGI, Présidente en exercice du RIARC, a été modérée par M. Ibrahim SY SAVANE, Président de la HACA de la Côte d'Ivoire.

L'ordre du jour de la Conférence des Présidents a été adopté comme suit :

1. Présentation du rapport d'exécution du Plan d'Action 2012 – 2013 du RIARC (TCRA – Tanzanie) ;
2. Présentation du rapport moral et financier du RIARC (Secrétariat Exécutif) ;
3. Présentation du projet de Plan d'Action 2014 – 2015 du RIARC (CSC du Niger) ;
4. Discussions et adoption des rapports et Plan d'Action 2014 – 2015 ;
5. Examen des nouvelles demandes d'adhésion ;
6. Désignation de la nouvelle Vice – présidence ;
7. Passation du témoin à la nouvelle Présidence du RIARC.

1. Présentation du rapport d'exécution du Plan d'Action 2012-2013 du RIARC

La présentation du rapport d'exécution du Plan d'Action 2012-2013 du RIARC a été faite par M. Habi GUNZE, au nom de la TCRA de Tanzanie, assurant la présidence en exercice du RIARC.

Il ressort de cette présentation que depuis sa prise du flambeau, le 17 décembre 2011, à l'issue de la 6^{ème} CIRCAF, tenue à ARUSHA du 15 au 18 décembre 2011, la

TCRA a planifié et mis en œuvre plusieurs activités, conformément à la feuille de route.

En guise de rappel, cette feuille de route avait pour objectifs de :

- outiller les autorités de régulation de la communication d'Afrique d'un cadre formel de rencontres ;
- développer les échanges d'idées et d'expériences ;
- promouvoir la coopération dans le domaine de la formation et l'assistance technique entre les membres.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions ont été menées notamment : le renforcement des capacités des membres, la tenue régulière des réunions des organes et instances du RIARC, l'amélioration de la communication interne et externe du Réseau et l'amélioration de la coopération internationale.

Dans l'ensemble, la Conférence des Présidents a jugé positive l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action 2012-2013 du RIARC.

2. Présentation du Rapport moral et financier 2012-2013 du secrétariat exécutif du RIARC

Ce rapport a été présenté par M. Théophile NATA, Président de la HAAC du Bénin assurant le secrétariat exécutif du RIARC. M. NATA a tout d'abord rappelé qu'aux termes des articles 10 de la Convention modifiée portant création du RIARC et 13 du Règlement Intérieur et Financier, le Secrétariat Exécutif est assuré par l'instance du pays qui abrite le siège du RIARC. En tant que qu'organe administratif, le Secrétariat Exécutif assure la représentation du RIARC et l'exécution des décisions de ses organes, en bonne intelligence avec la présidence en exercice du réseau.

A ce titre, il gère et administre les ressources matérielles et financières du RIARC. Il en est par conséquent, la cheville ouvrière du Réseau. En bonne coopération avec la présidence et la vice-présidence, plusieurs actions ont été menées. Il a cité la communication institutionnelle qui s'est améliorée, une très bonne réactivité entre le secrétariat, la présidence et la vice-présidence. Il a aussi salué la tenue régulière des

instances et le développement de la coopération inter et intra réseau. Il a enfin déploré l'éternel retard dans le paiement des cotisations.

Sur le plan financier, il faut noter que certains pays sont à jour vis-à-vis du paiement de leurs cotisations, alors que d'autres accumulent des arriérés. Au total, il ressort que le montant des cotisations cumulées (cotisations versées + arriérés soldés) s'élèvent à onze millions cent quarante deux mille six cent trente un (11.142.631) Francs CFA, soit vingt deux mille cinq cent (22.500) dollars américains en 2012 et seize millions deux cent soixante dix huit mille sept cent quatre vingt onze (16.278.791) Francs CFA soit trente neuf mille (39.000) dollars américains en 2013.

Au total, au cours du mandat 2012-2013, dix-huit (18) pays sur trente-quatre (34) ont contribué à la mobilisation des cotisations statutaires. Ce qui donne un cumul de cotisations de vingt sept millions quatre cent vingt et un mille quatre cent vingt deux (27.421.422) Francs CFA, équivalant à cinquante cinq mille (55.000) dollars US. En outre, huit milles (8.000) dollars US ont été encaissés, les 10 et 11 décembre 2013 lors de la 7^{ème} CIRCAF à Niamey. Ces ressources ont servi au fonctionnement du Secrétariat Exécutif et a contribué à financer plusieurs activités du Plan d'Action 2012-2013. A l'issue des discussions, la Conférence des Présidents a adopté à l'unanimité les deux rapports et a déclaré le bilan 2012-2013 du RIARC globalement positif.

3. Présentation du Projet de Plan d'Action 2014-2015 du RIARC

Le projet de Plan d'Action 2014 – 2015 du RIARC a été présenté par M. Abdourahamane OUSMANE, Président du CSC du Niger. Décliné en cinq (5) axes thématiques, ce projet vise d'une part à consolider les acquis des présidences antérieures à travers la capitalisation des bonnes pratiques ; d'autre part à relever les défis qui se posent au RIARC, notamment la remobilisation des instances membres, la recherche des partenaires techniques et financiers, l'élargissement du Réseau aux pays qui ne sont pas encore membres et l'accroissement de la visibilité du RIARC dans les espaces sous régionaux, régionaux et internationaux traitant des questions de communication et de régulation.

Pour atteindre ces objectifs, cinq (5) axes stratégiques sont retenus, qui reflètent les principales préoccupations des instances membres du RIARC :

Axe 1 : Transition vers le numérique

Axe 2 : Cadre juridique et institutionnel de la régulation

Axe 3 : Régulation des médias en période électorale

Axe 4 : Egalité des sexes dans les médias

Axe 5 : Partenariat et réseautage

Les objectifs stratégiques visés par ces différents axes sont :

- ✓ Renforcer l'autorité et la visibilité du RIARC ainsi que des instances membres dans les processus de transition vers le numérique en Afrique ;
- ✓ Promouvoir un cadre juridique et institutionnel propice à la régulation de la communication en Afrique ;
- ✓ Contribuer à l'organisation d'élections libres et transparentes à travers une régulation indépendante et équitable des médias en période électorale ;
- ✓ Contribuer à garantir l'égalité des sexes et à éliminer les discriminations basées sur le sexe dans les contenus et programmes des médias ;
- ✓ Renforcer la coopération entre les instances membres du RIARC et développer de nouveaux partenariats.

Plusieurs activités ont été proposées. La mise en œuvre de ces activités permettra d'atteindre les résultats suivants :

- ✓ Le RIARC et les instances membres participent, de manière active et visible, au processus de transition vers le numérique en Afrique ;
- ✓ Le RIARC et les instances membres contribuent à l'organisation d'élections libres, transparentes et honnêtes en Afrique ;
- ✓ Le RIARC lance le plaidoyer sur l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel de la régulation de la communication en Afrique ;
- ✓ Le RIARC renforce les capacités des instances membres en matière d'égalité de sexes dans les médias ;

- ✓ Le RIARC développe le partenariat avec les autres réseaux et consolide la coopération entre les instances membres.

Il a conclu en disant que la mise en œuvre du Plan d'action incombe statutairement à la présidence en exercice du RIARC, en l'occurrence le CSC du Niger.

Dans ce cadre, il sera désigné au sein du cabinet du Président du CSC, une personne spécialement chargée de la mise en œuvre du plan d'action 2014 - 2015 du RIARC et du rapportage des activités menées par la présidence en exercice. En outre, les instances membres du RIARC seront responsabilisées pour la mise en œuvre de certaines activités, suite aux engagements qu'elles auront pris à la 7^{ème} CIRCAF.

Quant au suivi-évaluation, il sera assuré par la Présidence en exercice, de concert avec la Vice-présidence et le Secrétariat Exécutif, à travers la tenue régulière des réunions du Comité d'Orientation. A cet effet, il est prévu d'organiser au cours de chaque année, une réunion du Comité d'Orientation pour faire le bilan de la mise en œuvre du plan d'action. D'autres réunions du Comité d'Orientation seront également tenues en marge des séminaires et rencontres organisés par le RIARC.

Le projet de plan d'action du Niger a été adopté par acclamation.

Il a ensuite été procédé à la désignation du Président et du Vice-président du RIARC. Ainsi, Abdourahamane Ousmane, Président du CSC du Niger est désigné par la Conférence des présidents comme le nouveau Président du RIARC et M. Kabral Bray AMIHERE, Président de la NMC du Ghana a été désigné Vice-président du RIARC pour le biennium 2014-2015. Il faut noter que la Présidence d'honneur est revenue à la TCRA de la Tanzanie.

Chapitre IV : la Cérémonie de clôture

Cette cérémonie a été marquée par la remise du témoin au Président entrant par la Présidente sortante, la présentation de deux motions de remerciement, la présentation du rapport de synthèse et le discours de clôture du Président du RIARC, Président du CSC du Niger.

La première motion a été adressée au Président Abdourahamane Ousmane et au CSC du Niger pour la qualité de l'accueil et de l'organisation de cette Conférence. La deuxième motion a été adressée à Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat, à son Gouvernement et à tout le peuple du Niger.

Dans son discours de clôture, Monsieur Abdourahamane Ousmane Président du RIARC a tout d'abord adressé, au nom des plus hautes autorités du Niger et au nom du CSC, ses sincères remerciements pour la profondeur et la qualité des contributions, pour la sincérité des échanges qui ont eu lieu au cours du séminaire thématique et du huit clos des Présidents.

Il a ensuite indiqué que la particularité de la 7^{ème} CIRCAF a été sans doute d'avoir permis à quatre catégories d'acteurs, à savoir les régulateurs des médias, les institutions internationales et régionales, les opérateurs de télévision, les opérateurs de satellite, de confronter leurs points de vue et parfois leurs intérêts sur la problématique de la transition vers la télévision numérique terrestre.

Il a en outre relevé qu'à dix-neuf mois de l'échéance fixée par l'UIT pour l'extinction du signal analogique, les échanges ont relevé que seulement deux pays africains sur cinquante-quatre ont achevé leur transition vers le numérique ; il s'agit de la Tanzanie qui est présente à la 7^{ème} CIRCAF et de l'Ile Maurice.

« Le débat sur la TNT n'est pas exclusivement technologique, il peut aussi cacher des enjeux politiques insoupçonnés. Notamment la liberté de la communication audiovisuelle, la liberté d'expression et d'opinion, le droit d'accès à l'information des citoyens. Il est de la responsabilité des instances de régulation des médias de placer

ou de replacer ces questions au centre des stratégies nationales de migration vers le numérique » a-t-il insisté.

Il a enfin salué l'effort fourni par la présidence tanzanienne en vue d'atteindre des résultats incontestés au cours des années 2012-2013. Et a demandé l'adhésion de l'ensemble des pays membres pour atteindre les objectifs visés par le Plan d'action 2014-2015.

ANNEXE 1 : ALLOCUTIONS ET DISCOURS

- 1. Discours officiel d'ouverture de SEM Brigi Rafini, Premier ministre, Chef du Gouvernement du Niger**
- 2. Allocution du Gouverneur de la Région de Niamey**
- 3. Allocution du Président du CSC du Niger**
- 4. Allocution de la Représentante de la TCRA**
- 5. Discours d'au revoir de la Présidence tanzanienne du RIARC**
- 6. Discours de clôture du nouveau Président du RIARC.**

**Discours de SEM Brigi RAFINI, Premier
Ministre, chef du Gouvernement à l'occasion
de la 7^{ème} Conférence du RIARC**

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique et des institutions internationales,

Madame la représentante du Président en exercice du RIARC,

Monsieur le Secrétaire Exécutif du RIARC,

Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions membres du RIARC,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et des opérateurs de télévision,

Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey

Monsieur le Maire, Président du Conseil de ville de Niamey

Honorables Chefs traditionnels et religieux

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Je voudrais, au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, SEM Issoufou Mahamadou, du gouvernement et du peuple nigérien souhaiter à tous nos hôtes la bienvenue à Niamey, Niamey qui, trois jours durant, sera la Capitale de la régulation de la communication avec la tenue de la **7^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique, CIRCAF.**

Mesdames et Messieurs,

Pratique d'origine anglo-saxonne, la régulation des medias débute en 1934 aux Etats Unis avec la création de la Fédéral Communication Commission (FCC). Quinze ans plus tard, le Royaume Uni crée la deuxième instance de régulation des medias dans le monde, la Wireless Télégraphie Act (WTA).

En Afrique, le phénomène de régulation est très récent, il date du début des années 1990. En effet, la vague démocratique qui a déferlé sur presque tous les pays africains a entraîné la libéralisation des paysages médiatiques. Plusieurs journaux, radios et télévisions privés ont vu le jour, mettant ainsi fin au monopole de l'Etat dans les domaines de la presse et de la communication.

Pour gérer ces nouveaux flux d'informations et créer les conditions d'une saine et libre concurrence entre les différents acteurs des médias, nombre de nos Etats ont jugé nécessaire et utile de mettre en place de nouvelles Institutions, chargées de réguler les médias et la communication. Au Niger, le Conseil Supérieur de la Communication fut créé le 03 novembre 1991 par Acte N° XI de la Conférence Nationale Souveraine.

Mesdames et messieurs,

L'existence d'un Réseau regroupant presque toutes les instances africaines de régulation de la communication est la preuve qu'une véritable culture de régulation de la communication est entrain de prendre corps en Afrique.

Pour consolider cette culture, le **RIARC** mérite d'être soutenu et encouragé par tous les Etats africains, afin qu'il contribue à renforcer davantage la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté d'opinion sur notre continent.

Je puis vous assurer, mesdames et messieurs les membres du **Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication**, de l'engagement du Gouvernement du Niger à vous accompagner dans la mise en œuvre de votre Plan d'actions 2014 – 2015, et à soutenir toutes autres actions visant à l'amélioration de la pratique de régulation dans nos pays.

Je voudrais relever, pour m'en féliciter, les énormes progrès réalisés par mon pays au cours de ces dernières années. En effet, et à titre illustratif, le paysage audiovisuel nigérien est l'un des plus ouverts du continent avec douze chaînes de télévision dont deux publiques, cinquante deux (52) radios privées, trente trois (33) radios communautaires et quatre vingt (80) titres.

Le Niger a également dépénalisé les délits commis par voie de presse. De ce fait, aucun journaliste ne sera plus emprisonné dans l'exercice de son métier. Pour marquer davantage cet engagement de l'Etat du Niger en faveur de la liberté de la presse, le Président de la République, **SEM Issoufou MAHAMADOU** a signé, le 30 novembre 2011, dans cette même salle du Palais des Congrès, la Déclaration de la Montagne de la Table. En tant que premier Chef d'Etat africain en exercice à signer ce texte, le Président de la République, SEM Issoufou Mahamadou, s'est aussi engagé à plaider auprès de ses pairs pour qu'ils en fassent autant.

Mesdames et messieurs,

La signature de la Déclaration de la Montagne de la Table, le 30 novembre 2011, prouve à suffisance l'engagement du Président de la République à œuvrer pour le respect total de toutes les libertés, à commencer par celle de la presse.

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Communication, si le Président de la République et le Gouvernement œuvrent chaque jour pour une plus grande liberté de presse dans notre pays à travers notamment la mise à disposition d'un fonds d'aide conséquent à son profit, la dépénalisation des délits commis par voie de Presse, l'adoption d'une Ordonnance sur le libre accès des citoyens à l'information publique et aux documents administratifs, il n'en demeure pas moins que notre presse gagnerait à faire preuve de plus de rigueur et de responsabilité dans la recherche, le traitement et la diffusion des informations. Il y va de sa crédibilité et de son avenir.

Mesdames et Messieurs,

L'autre préoccupation du moment est le grand défi du numérique. En effet, il s'agit pour nos Etats d'être au fait d'une technologie de pointe, qui peut induire des effets importants sur notre rapport à la communication, à l'information et aux multimédias, gage du développement socioéconomique de nos populations.

Cette transition vers le numérique aura également des impacts sur les plans juridique, social et politique. Elle va bouleverser la chaîne de valeurs actuelle de la télévision, avec la séparation des activités de production des contenus, et celles de transport et de diffusion des programmes. Ceci va engendrer l'apparition de nouveaux acteurs dans le paysage médiatique. Pour ne pas rester en marge de cette évolution inéluctable, le Niger a élaboré une stratégie nationale de transition vers le numérique.

Cette stratégie repose sur quatre axes principaux, à savoir : l'adaptation du cadre juridique et institutionnel ; le développement des infrastructures ; le développement des contenus et des programmes ; le renforcement des capacités. Pour chaque axe stratégique, des mesures d'ordre institutionnel et juridique ont été préconisées. L'ensemble des interventions ont été consignées dans un plan d'actions, qui constitue la feuille de route du Niger, dans sa course vers le numérique.

Mesdames et Messieurs,

A moins de deux ans de la date butoir pour le passage au numérique, il est tout à fait indiqué de faire l'état des lieux des processus de transition vers le numérique en Afrique. Et surtout de s'interroger sur les rôles et les défis pour les instances de régulation des médias. Ce thème, qui sera au centre de vos échanges, pendant les trois prochains jours, est d'actualité.

La forte participation des instances membres du **RIARC**, des organisations internationales, régionales, sous régionales et des opérateurs privés témoigne de l'intérêt tout particulier que ces différents acteurs accordent à la problématique de la transition vers le numérique mais aussi à la question de la régulation de la communication en Afrique.

Elle augure aussi de la richesse et de la diversité des débats et des échanges qui vont avoir lieu. En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la 7^{ème} Conférence des Instances Africaines de Régulation de la Communication.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de bienvenue du Gouverneur de la Région de Niamey

A l'ouverture de la 7^{ème} Conférence des
Instances de Régulation de la Communication
d'Afrique (CIRCAF)

Niamey, le 10 décembre 2013

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Excellence Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Honorables députés nationaux,

Excellences Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique et des institutions internationales,

Mme la représentante du Président en exercice du RIARC,

Monsieur le Secrétaire Exécutif du RIARC,

Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions membres du RIARC,

Mesdames et Messieurs les membres des délégations

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et des opérateurs de télévision,

Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey

Monsieur le Maire, Président du Conseil de ville de Niamey

Messieurs les Maires des arrondissements de Niamey

Respectables Chefs traditionnels et religieux

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Après Libreville en 1998, Johannesburg en 2002, Maputo en 2004, Ouagadougou en 2007, Marrakech en 2009, Arusha en 2011, c'est le tour de Niamey d'accueillir la 7^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF).

A travers ma voix, toute la population de la région de Niamey se réjouit de l'honneur fait à la capitale du Niger pour abriter une si importante rencontre. Et dans la pure tradition nigérienne, Niamey, ville hospitalière, située au bord du majestueux fleuve Niger, vous dit chaleureusement : **Kubeyni, Barka Da Zuwa, autrement dit Bienvenue, Welcome, Bienvenido.**

Votre présence massive au Niger, en dépit de la pression du calendrier en cette fin d'année, traduit tout l'intérêt que vous portez aux activités du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication ; elle est aussi, quelque part, la traduction de votre volonté de visiter le Niger et sa capitale, qui devient chaque jour plus coquette, grâce au programme Niamey Nyala ou Niamey la coquette, initié par le Président de la République, Son Excellence Issoufou Mahamadou.

Mesdames et Messieurs

En effet, Niamey, notre capitale, devient de plus en plus le carrefour de rencontres d'envergure internationale. Pour preuve, je citerai la tenue du 16 au 19 novembre dernier de la 16^{ème} conférence OILGAZMINE ; l'organisation du 20 au 25 novembre de la 9^{ème} édition du Festival International de la Mode Africaine (FIMA) ; la tenue du 29 novembre au 09 décembre de la 8^{ème} édition du Salon international de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM).

Je n'oublierai pas les assises de la Conférence régionale sur la problématique de l'éducation en milieu nomade dans l'espace sahélo-saharien, qui ont eu lieu ici même au Palais des Congrès, du 02 au 05 décembre 2013 ; ainsi que celles du Comité Inter Parlementaire de l'UEMOA, tenues du 02 au 06 décembre.

Il y a lieu, également, de souligner que la fin des travaux de la 7^{ème} CIRCAF, coïncidera avec le début de la Foire régionale de l'intégration de l'UEMOA, qui se déroulera du 13 au 22 décembre 2013.

Ces quelques exemples démontrent, si encore besoin en est, que depuis l'avènement des autorités de la 7^{ème} République, le Niger a retrouvé sa crédibilité sur le plan africain et international. De ce fait, Niamey a retrouvé son attrait légendaire pour les séminaires, colloques, symposiums et autres manifestations prestigieuses.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude et adresser mes sincères remerciements à l'endroit de toutes les personnes dont la clairvoyance, le dynamisme et l'engagement ont permis d'amorcer la transformation de la physionomie de notre chère capitale.

Au nombre de celles-ci, je citerai Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat, dont la vision et l'ambition sont : « de faire de Niamey la capitale dont les Nigériens ont toujours rêvé », à travers le programme Niamey Nyala ou Niamey la coquette.

Avec la mise en œuvre de ce programme, Niamey présentera sous peu un nouveau visage ; mais elle sera surtout dotée d'infrastructures qui vont lui permettre d'attirer et d'accueillir dans de meilleures conditions d'autres grands événements.

Pour terminer, permettez-moi de souhaiter un agréable séjour à Niamey à tous les participants à la 7^{ème} Conférence des Instances Africaines de Régulation de la Communication.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Allocution du Président du Conseil Supérieur de la Communication du Niger

A l'ouverture de la 7^{ème} Conférence des
Instances de Régulation de la Communication
d'Afrique (CIRCAF)

Niamey, le 10 décembre 2013

Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement

Excellence Monsieur le 1^{er} Vice-président de l'Assemblée Nationale

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Honorables députés nationaux,

Excellences Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique et des institutions internationales,

Mme la représentante du Président en exercice du RIARC,

Monsieur le Secrétaire Exécutif du RIARC,

Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions membres du RIARC,

Mesdames et Messieurs les membres des délégations

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et des opérateurs invités,

Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey

Monsieur le Maire, Président du Conseil de ville de Niamey

Messieurs les Maires des arrondissements communaux de Niamey

Respectables Chefs traditionnels et religieux

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Je voudrais tout d'abord, au nom du Conseil Supérieur de la Communication et en mon nom propre, souhaiter à nouveau la bienvenue au Niger à mes collègues, Présidentes et Présidents des instances de régulations africaines, aux membres de leurs délégations, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement de Niamey, pour prendre part aux travaux de la 7^{ème} Conférence des instances de régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF).

La 7^{ème} CIRCAF, qui nous réunit aujourd'hui 10 décembre, journée internationale des droits de l'homme, a enregistré la participation de dix huit (18) instances membres du RIARC. Il s'agit de : la HAAC du Bénin ; le CSC du Burkina Faso ; le CNC du Burundi ; le CNC du Cameroun ; la HACA de Côte d'Ivoire ; le CNC du Gabon ; la NMC du Ghana ; le CNC de la Guinée-Conakry ; la HAPA de la République Islamique de Mauritanie ; le CSC du Mali ; le CSCS du Mozambique ; la HACA du Royaume du Maroc ; le CSC du Niger ; le CSAC de la République Démocratique du Congo ; le CNRA du Sénégal ; la TCRA de la Tanzanie ; le HCC du Tchad et la HAAC du Togo.

La 7^{ème} CIRCAF a également enregistré la participation de trois (3) institutions à savoir : l'Union Internationale des Télécommunications basée en Suisse ; l'Union Africaine des Télécommunications basée au Kenya et la Commission des Etats Membres de l'Afrique Centrale (CEMAC) dont le siège est établi en Centrafrique.

Il faut aussi souligner la présence, à cette Conférence, d'une forte délégation de l'Organisation des Professionnels de la Télévision Africaine (OPTA) venant du Cameroun, du Burkina Faso, du Mali, du Niger, de la RDC et du Sénégal.

Enfin, plusieurs opérateurs de TNT et de satellite venant d'Europe et d'Asie sont présents parmi nous : je citerai SEE AFRICA, Canal + Afrique, EUTELSAT venant de la France ; le bureau régional Afrique de INTELSAT basé au Sénégal ; STARTIMES de Chine ; HIT RADIO du Maroc ; CEO HTA- TRADE GROUP dont le siège est en Israël.

Au total, ce sont quatre vingt treize (93) participants issus de vingt quatre (24) pays qui se sont donnés rendez-vous au Niger pour échanger sur la problématique de la transition vers le numérique.

Mesdames et Messieurs,

En ce moment solennel, permettez-moi d'adresser mes remerciements aux plus hautes autorités du Niger pour leurs soutiens multiformes, qui ont permis au CSC d'organiser cette rencontre dans de bonnes conditions. Je voudrais aussi remercier la commission de l'UEMOA pour l'appui financier qu'elle a bien voulu apporter au CSC. Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements et mes encouragements à l'endroit de toutes les personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, concouru à l'organisation de cette rencontre.

Je fais une mention particulière aux membres du comité d'organisation du CSC, à l'équipe du Haut Commissariat à l'Organisation des Grands Evénements (COGE), au Protocole de l'Etat et aux journalistes des médias publics et privés.

En prélude à la 7^{ème} CIRCAF, le Comité d'Orientation du RIARC s'est réuni à deux reprises : une première fois au Niger, en août 2013 et une seconde fois en Tanzanie, en octobre passé.

Ces réunions ont été des moments d'intenses réflexions et d'échanges fructueux, qui ont aidé le CSC dans la préparation de la CIRCAF. Que les membres du Comité d'Orientation du RIARC trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Mesdames et Messieurs, chers collègues

Conformément à une tradition désormais établie, la 7^{ème} CIRCAF se déroulera en deux phases. La première sera consacrée au séminaire qui va se dérouler le 10 et 11 décembre, autour du thème : « Etat des lieux des processus de transition vers le numérique en Afrique : rôle et défis pour les instances de régulation des médias ». Ce thème a été choisi ici même à Niamey, au cours de la réunion du comité d'Orientation, à la suite d'un appel à proposition lancé par le Secrétariat Exécutif du RIARC.

Il sera débattu en long et en large au cours de quatre sessions :

- La 1^{ère} session sera l'occasion de dresser les états des lieux et les perspectives des processus de transition vers le numérique en Afrique ;
- La 2^{ème} portera sur l'exploration des pistes de partenariat entre le RIARC et les institutions internationales et régionales impliquées dans le processus de transition vers le numérique ;
- La 3^{ème} session se focalisera sur les rôles des instances de régulation des médias dans les stratégies nationales de transition vers le numérique et les défis auxquels elles font face ;
- La 4^{ème} session sera axée sur la régulation des contenus et des contenants à l'ère de la télévision par satellite, par câble, par Internet et par téléphone.

La deuxième phase sera la Conférence des Présidents, qui se tiendra le 12 décembre. Conformément à la Convention fondatrice du RIARC, la Conférence des Présidents, en tant qu'organe suprême du RIARC, va notamment :

- ✓ Examiner et adopter le rapport d'exécution du plan d'action 2012-2013 et le rapport moral et financier du Secrétariat Exécutif ;
- ✓ Examiner et adopter le projet de Plan d'Action 2014- 2015 que le CSC lui a soumis ;
- ✓ Désigner la Vice-présidence du Réseau pour le prochain mandat.

Comme vous pouvez le constater, l'agenda est assez chargé. Mais les expériences de nos précédentes rencontres me poussent à croire que nous saurons trouver la méthode efficace qui va nous permettre d'épuiser tous les points inscrits à l'ordre de la CIRCAF. Et certainement de dégager un peu de temps libre pour offrir l'opportunité à celles et ceux qui visitent pour la première fois le Niger de découvrir certaines merveilles de ce si beau pays.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DE LA PRESIDENTE EN EXERCICE DU RIARC A L'OUVERTURE DE LA 7ème CIRCAF.

His Excellency the President of Niger Issoufou Mahamadou;

Honourable Governor of Niamey Mr. Hamidou Garba ;

Dear Chairpersons from ACRAN member states;

Distinguished Participants;

Dear Friends and Colleagues;

Ladies and Gentlemen;

It is indeed a great pleasure for me on behalf of ACRAN to be able to attend this important meeting. I would like to thank the Government of the Republic of Niger for the excellent welcome and hospitality extended to our delegations since we arrived here in Niamey.

For the few days we have been here, the people we have met really show that Niger people have a very warm heart.

Your Excellency, it is almost two years since we met in Arusha on December, 2011. We are meeting again, this time in Niamey to hold a statutory meeting prescribed by our Network's Acts of Association.

It is imperative to all of us here to know that ACRAN was born as a result of liberalization of the media landscape on the African continent during the nineties. The rationale for which it was established is still relevant today as Regulators continue to grapple with a lot of regulatory challenges brought about by the change in technology.

Tanzania has been the Chairman of ACRAN for the past two years from 2012 to 2013. During its chairmanship, it has worked closely with the Executive Secretariat, CSC of Niger and HACA of Morocco to ensure that ACRAN moves to another level of development as a strong continental organization.

The process of harmonization of regulatory framework within the Network has started; the terms of reference for the study on the harmonization of the legal and institutional framework with ACRAN member states has been approved by the ACRAN Board. In two years time from now we expect the study to be ready.

In these two years of Tanzania Presidency, some progress has been made as it will be revealed in the Presidency's Report. However, the African continent is still facing various challenges in the sector of Communications and Information Technology. The convergence of Broadcasting and Telecommunications, the emergence of multimedia services as well as digital migration clearly necessitates communications regulatory authorities to come together and chart out how best they can embrace the changes through sustainable legal and regulatory frameworks.

ACRAN's rich tradition has the objectives of providing the African Communication Regulatory Authorities with a formal framework of meetings, dialogue and experience sharing in order to streamline individual efforts into a concrete unified mission for the growth of the sector. This objective gives us strength and power to overcome all these challenges as we all believe that "a problem shared is a problem solved".

It was a privilege and a pleasure for Tanzania to serve this continental body as ACRAN's Presidency. I have to acknowledge and thank the Executive Secretariat, CSC of Niger and HACA of Morocco for their support during the entire period of Tanzania's Presidency. We worked together in accomplishing the ACRAN Road map 2012-2013 and the mission of our Network.

Tanzania's Presidency has prepared a report of implementation for the 2012-2013 period which will be presented and discussed during the 7th CACRA meeting here in Niamey.

With these few remarks, I wish again to thank the government of the Republic of Niger for the good welcome and hospitality and I have no doubt that we will have fruitful deliberations

I thank you very much for listening

HANDOVER SPEECH TO INCOMING CHAIRMAN OF ACRAN

Chairpersons of ACRAN;

Distinguished Guests;

Ladies and Gentlemen;

Dear friends and colleagues;

It is indeed a pleasure for me, on behalf of the Board of Directors and Management of TCRA, to be bestowed the honour to lead this important organization for the past two years.

I have no doubt in mind that Tanzania has discharged well its responsibilities to ACRAN during the two year period.

I would like to congratulate Honourable Abdourahamane Ousmane, Chairperson of CSC, Niger for being elected ACRAN Chairman for period of 2014-2015. I pledge to continue strengthening the relationship amongst ACRAN Board Members to build on what we have achieved in the past two years.

Before I finish I would like to thank the Executive Secretariat led by President Theophile Nata for his excellent leadership of the ACRAN Secretariat and support given to Tanzania during the entire period. It is my hope that President Nata and his team will extend the same support to Niger during its tenure of office for the realization of the objectives for which ACRAN was created. I also want to take this opportunity to congratulate Ghana for election to Vice Chair of ACRAN for a period of 2014-2015. Tanzania will work closely with Niger and Ghana to ensure that ACRAN is taken to the next level of its development.

With these few remarks, I once again congratulate Niger for being elected ACRAN Chairman. I now have the pleasure to handover the Chairmanship to Niger.

Thank you for listening.

Discours du Président du Conseil Supérieur de la Communication du Niger

A la clôture de la 7^{ème} Conférence des Instances de Régulation
de la Communication d'Afrique (CIRCAF)

Niamey, le 12 décembre 2013

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation

Mesdames et Messieurs les membres des délégations,

Distingués (es) invités (es), Mesdames et Messieurs

Après trois jours d'intenses travaux, nous voilà à la fin des travaux de la 7^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique.

Permettez-moi une fois de plus, sans doute pas de trop, de vous adresser, au nom des plus hautes autorités du Niger et au nom du CSC, nos sincères remerciements pour la profondeur et la qualité de vos contributions, pour la sincérité des échanges qui ont eu lieu au cours du séminaire thématique et du huit clos des Présidents.

La particularité de la 7^{ème} CIRCAF a été sans doute d'avoir permis à quatre catégories d'acteurs, à savoir les régulateurs des médias, les institutions internationales et régionales, les opérateurs de télévision, les opérateurs de satellite, de confronter leurs points de vue et parfois leurs intérêts sur la problématique de la transition vers le numérique.

A dix neuf mois de l'échéance fixée par l'UIT pour l'extension du signal analogique, nos échanges ont relevé que seulement deux pays africains sur cinquante quatre ont achevé leur transition vers le numérique ; il s'agit de la Tanzanie qui est présente parmi nous et de l'Ile Maurice.

La présentation de l'expérience tanzanienne nous a beaucoup édifiés sur le rôle crucial joué par la TCRA dans ce processus, mais également sur les défis multiformes auxquels ce régulateur a été confronté.

Nos échanges nous ont aussi permis de découvrir que des expériences de Télévision Numérique Terrestre existent déjà dans certains pays africains. Il faut sortir de l'anonymat toutes ces belles initiatives, qu'elles émanent du secteur public ou privé, pour les valoriser, pour les modéliser, afin de proposer des solutions qui prennent en compte les intérêts des pays et des citoyens africains.

Cependant, il ne faut pas non plus fermer la porte aux opportunités de partenariat qui s'offrent aux pays africains, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans une logique gagnant-gagnant ; et dès lors que ces offres vont permettre à ces pays de bien tracer leurs routes vers le numérique.

Suivant une inclination de plus en plus notoire, les débats sur la transition numérique se focalisent presque exclusivement sur les aspects technologiques. Cela est peut être de bonne guerre. Puisque l'essence même de la transition est d'ordre technologique. Mais, je suis de ceux qui sont convaincus que la technologie n'est jamais totalement neutre. Elle peut porter et souvent cacher des enjeux politiques insoupçonnés.

Pour le cas qui nous concerne, derrière l'extinction du signal analogique et le passage au numérique, se profilent des enjeux éminemment politiques, notamment la liberté de la communication audiovisuelle, la liberté d'expression et d'opinion, le droit d'accès à l'information des citoyens. Il est de la responsabilité des instances de régulation des médias de placer ou de replacer ces questions au centre des stratégies nationales de migration vers le numérique. En effet, nous devons toujours garder à l'esprit, à la suite de Philippe BOURE, je cite : « l'idée de régulation est en fait assimilée à celles des libertés. Liberté d'obtenir une fréquence, liberté inscrite dans le droit de diffuser des programmes et dans celui de les recevoir.»

Mesdames et Messieurs, Chers collègues

A partir de ce jour 12 décembre 2013, le Niger va assurer la Présidence en exercice du RIARC. Je voudrais vous remercier pour cette marque de confiance et vous assurer en même temps de mon engagement personnel à être à la hauteur de vos attentes et de vos espérances.

Au cours du mandat qui vient de s'achever, le RIARC a accompli d'énormes progrès. Je citerai notamment l'amélioration de sa gouvernance à travers le fonctionnement régulier de ses organes et instances ; le renforcement des capacités par le biais des séminaires de formation que nous avons tenus au Bénin, au Maroc, en Tanzanie et au Burkina Faso ; le renforcement de la coopération bilatérale à travers

l'intensification des visites d'échanges d'expériences et de signature de convention de partenariat entre les membres ; enfin il faut noter au cours de la présidence tanzanienne, une plus grande visibilité externe du RIARC et un renforcement de sa communication interne. L'adoption par acclamation du rapport d'exécution du plan d'action 2012-2013, prouve à suffisance que le bilan de la Présidence sortante a été globalement positif. L'occasion s'y prête pour adresser mes félicitations à l'Autorité de Régulation de la Communication de Tanzanie, la TCRA, pour le remarquable travail accompli à la tête de notre Réseau. Je saisis également cette opportunité pour adresser mes encouragements à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin, la HAAC, qui assure avec une grande efficacité, les charges du Secrétariat Exécutif du RIARC, depuis sa création en juin 1998.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues

La conférence des Présidents a adopté le projet de plan d'action 2014-2015, élaboré par le CSC du Niger. Des cet instant, il devient la feuille de route commune du RIARC pour le prochain biennium. Cette feuille de route est axée autour de cinq axes thématiques :

1. La Transition vers le numérique ;
2. Le cadre juridique et institutionnel de la régulation ;
3. La régulation des médias en période électorale ;
4. L'égalité des sexes dans les médias ;
5. Le partenariat et le réseautage.

A travers ces cinq (5) axes thématiques, le plan d'action que nous venons d'adopter vise d'une part à consolider les acquis des présidences antérieures à travers la capitalisation des bonnes pratiques ; d'autre part à révéler les défis qui se posent au RIARC, notamment la remobilisation des instances membres, la recherche des partenaires techniques et financiers, l'élargissement du Réseau aux pays qui ne sont pas encore membres et l'accroissement de la visibilité du RIARC dans les espaces

sous régionaux, régionaux et internationaux traitant des questions de communication et de régulation.

Nous avons l'ambition, peut-être démesurée au vu de nos moyens, de réaliser quinze (15) activités en deux ans. Je me réjouis de l'engagement pris par certaines instances de régulation de porter volontairement certaines activités. Ce qui témoigne de l'intérêt sans cesse croissant des membres pour la redynamisation de notre Réseau. Je me réjouis également du consensus qui a prévalu pour désigner la National Media Commission du Ghana, à la Vice-présidence du RIARC.

A travers ce choix, nous avons bien voulu perpétuer une règle non écrite du RIARC, qui veut que le binôme Président – Vice président puisse tenir compte de la configuration linguistique de notre Réseau. Je demeure convaincu que nous allons travailler en synergie avec le Secrétariat Exécutif pour la mise en œuvre effective de toutes les activités inscrites dans la feuille de route. Avant de terminer mon propos, je me fais le devoir de réitérer mes remerciements à l'endroit de toutes les personnes qui ont contribué à la bonne tenue de cette Conférence.

A la suite de celles que j'ai déjà citées dans mon discours d'ouverture, j'ajouterai les Présidentes et les Présidents, les modérateurs et les modératrices qui ont conduit avec brio les travaux des différentes sessions ; je mentionne également les interprètes qui ont rendu fidèlement dans les deux langues de travail, l'esprit de nos communications, de nos interventions et de nos débats ; je pense également aux hôtes et au personnel de l'hôtel de Gawèye qui nous ont servi avec dévouement et professionnalisme ; ma pensée va également à l'endroit des forces de défense, qui ont de manière discrète mais efficace assuré la sécurité des lieux et des participants ; au personnel de santé ; aux chauffeurs qui ont bravé le froid parfois à des heures tardives pour transporter les participants. Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Pour terminer, en ma qualité de nouveau Président du RIARC, je souhaite à toutes et à tous par anticipation bonnes fêtes de fin d'année et bon retour dans vos pays et vos foyers respectifs.

Merci de votre aimable attention.

ANNEXES 2 : DOCUMENTS DE LA 7^{EME} CIRCAF

- 1. Programme de travail**
- 2. Rapport moral du Secrétariat Exécutif du RIARC**
- 3. Rapport financier du Secrétariat Exécutif du RIARC**
- 4. Rapport d'exécution du plan d'action 2012 – 2013 du RIARC**
- 5. Plan d'action 2014 – 2015 du RIARC**
- 6. Résolutions, Motions et Recommandations**
- 7. Liste des Participants**



**RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA
COMMUNICATION**

**AFRICAN COMMUNICATION REGULATION AUTHORITIES
NETWORK**

Le Secrétariat Exécutif

Executive Secretariat

**7^{EME} CONFERENCE DES INSTANCES DE REGULATION DE LA
COMMUNICATION D'AFRIQUE (CIRCAF)**

**RAPPORT MORAL ET FINANCIER DE MONSIEUR THEOPHILE NATA,
PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA
COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN,
SECRETAIRE EXECUTIF DU RIARC**

Niamey, le 12 décembre 2013

**7^{ème} CONFERENCE DES INSTANCES DE REGULATION DE LA
COMMUNICATION D'AFRIQUE (CIRCAF)**

**RAPPORT MORAL ET FINANCIER DE MONSIEUR THEOPHILE NATA,
PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA
COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN, SECRETAIRE EXECUTIF DU
RIARC**

Niamey, le 12 décembre 2013

- Monsieur le Président de la Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA), Président en exercice du RIARC,
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger, Vice-Président du RIARC,
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'Instances Africaines de régulation de la Communication,
- Mesdames et Messieurs les membres des diverses délégations,
- Honorables invités,
- Mesdames, Messieurs

Deux ans après Arusha, nous nous réunissons de nouveau, cette fois à Niamey, pour tenir une rencontre statutaire prescrite par les textes fondateurs de notre Réseau, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), en vue de faire le bilan de l'exécution du plan d'action du Réseau pour le compte du biennium 2012-2013 et arrêter la feuille de route pour le biennium 2014-2015.

Je voudrais tout d'abord saluer et féliciter le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger et son dynamique Président, M. Abdourahamane OUSMANE, pour l'attention particulière dont nous bénéficions depuis notre arrivée à Niamey et pour la qualité de l'organisation de cette Conférence et le prier de transmettre, au nom du

RIARC, nos sincères remerciements aux plus hautes Autorités du Niger ainsi qu'à tout le peuple nigérien.

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

De décembre 2011 à ce jour, que de chemin parcouru ensemble ! Les acteurs ne sont plus forcément les mêmes à cause des mutations normales que connaît toute organisation, nos Autorités de régulation n'échappant pas à cette règle. Je me fais donc l'heureux devoir de souhaiter la bienvenue à nos Collègues Présidents qui prennent part à leur première Conférence des Présidents.

Notre Réseau en est à sa 7^{ème} Conférence des Présidents. Cela constitue, en soi, un gage de la performance et de la volonté immuable qu'ont les Instances membres de voir se pérenniser l'idéal qui les avait rassemblées à Libreville, il y a quinze (15) ans.

Créé en effet le 05 juin 1998 en terre gabonaise et riche de trente-quatre membres, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), tout en nous permettant de développer et d'approfondir des relations mutuelles de coopération et d'échanges, a pour principaux objectifs de :

- Contribuer, par la synergie des échanges, à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de chacune des instances membres ;
- Développer, entre les instances membres, des échanges d'idées et d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions ;
- Organiser, entre les instances membres, une étroite coopération en matière de formation et assistance technique, soit sous sa

responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires ;

- Aider à mettre en place, dans chaque instance de régulation, un système fiable de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et de la documentation au profit des instances consœurs ;
- Contribuer à asseoir l'autorité du RIARC dans les forums internationaux et régionaux toutes les fois que sont traités les problèmes de communication et de régulation de la communication afin de faire du RIARC l'interlocuteur privilégié des organes délibérants des institutions internationales ou régionales de développement.

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'Article 10 de la Convention modifiée portant création du RIARC et de l'Article 13 du Règlement Intérieur et Financier, le Secrétariat Exécutif est assuré par l'Instance du pays siège du RIARC. En tant qu'organe administratif, il assure la représentation au quotidien du RIARC et l'exécution des décisions de ses organes en bonne intelligence, naturellement, avec la Présidence en exercice du Réseau.

A ce titre, il est chargé de toutes les questions d'ordre administratif, financier, de collecte, de traitement et de transmission de l'information. C'est encore le Secrétariat Exécutif qui veille à la bonne préparation de la Conférence des Présidents, organise et coordonne les activités des organes statutaires, des commissions et comités spécialisés toujours en relation avec la Présidence en exercice.

Il gère et administre les ressources matérielles et financières du RIARC. En un mot, il est au cœur du fonctionnement du Réseau et s'en trouve être la cheville

ouvrière. Son rôle ne pourrait et ne saurait être apprécié s'il ne travaillait pas en parfaite synergie avec la Présidence en exercice pour la mise en œuvre du plan d'action qui a reçu l'onction de la Conférence des Présidents pour le biennium concerné.

Pour tout résumer, j'ai pu noter une très bonne communication institutionnelle, une très bonne réactivité dans les rapports entre le Secrétariat Exécutif, la Présidence en exercice et la Vice-présidence, ce qui nous a permis de nous concerter sur la vie du Réseau chaque fois que nécessaire pour envisager des perspectives porteuses d'espérance.

Au niveau organisationnel, en plus de la Coordination du Secrétariat Exécutif, le Comité d'Orientation, chargé du suivi du plan d'action et qui regroupe actuellement la Présidence, la Vice-présidence, le Secrétariat Exécutif et la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc en qualité de past Président immédiat du Réseau, a, pour sa part, tenu cinq réunions qui ont permis d'évaluer au fur et à mesure la mise en œuvre du plan d'action adopté à Arusha en décembre 2011, de mener des réflexions pertinentes sur la vie du Réseau et de préparer la présente rencontre de Niamey. Il s'agit de :

- la première réunion, le 23 avril 2012 à Cotonou qui a recommandé la relance des cotisations et l'envoi des lettres d'avis de recouvrement par le Secrétariat Exécutif ;
- la deuxième, le 7 novembre 2012 à Dakar en marge du séminaire sur la transition Numérique organisé par le REFRAM et qui a permis la formalisation de la formation des Webmestres ;
- la troisième, les 16 et 17 mai 2013 à Arusha qui a décidé de l'évaluation de la formation des Webmestres par l'envoi d'un questionnaire aux concernés et d'un avis de propositions de thèmes pour la 7^{ème} CIRCAF par le Secrétariat Exécutif ainsi que de l'élaboration, par la TCRA, des TDR sur l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel des Instances membres du RIARC ;

- la quatrième, les 27 et 28 août 2013 à Niamey qui s'est consacrée au bilan de la mise en exécution du plan d'action 2012-2013, au choix du thème de la 7^{ème} CIRCAF et a recommandé le lancement de la procédure d'acquisition des logiciels de gestion et de comptabilité matières ainsi que la clarification des concepts de "webmestres" et de "points focaux".
- Il faut noter que l'avis d'appel d'offres international pour l'acquisition desdits logiciels a déjà été lancé comme en témoignent les sites web du RIARC et de la HAAC du Bénin. Quant à la clarification des concepts de webmestres" et de "points focaux", elle sera présentée, sur recommandation de la réunion du Comité d'Orientation de Dar Es Salaam, sous forme de TDR.
- la cinquième, les 29 et 30 octobre 2013 à Dar Es Salaam qui a consacré l'adoption des documents de travail de la 7^{ème} CIRCAF.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Au nombre des avancées, il convient de retenir :

- *L'organisation du Séminaire sur la presse écrite à Cotonou du 24 au 26 avril 2012, par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ;*
- *L'organisation par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc d'une formation des Webmestres à Rabat du 1^{er} au 5 avril 2013 ;*
- *La refonte du site internet du RIARC qui est désormais notre espace d'échanges et de communication ;*

- *La formation des points focaux anglophones assurée par la Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA) ;*
- *L'organisation à Ouagadougou du 25 au 26 juin 2013 du Séminaire sur la régulation de la communication audiovisuelle et la convergence numérique par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso.*

Sans entrer dans les détails du bilan du plan d'action qui sera présenté par le Président en exercice, Il serait malséant, dans le cadre d'un rapport moral et financier, de faire l'impasse sur les difficultés qui entravent encore malheureusement la bonne marche du Réseau et qui appellent des mesures urgentes.

Hormis la récurrente question du non-paiement des cotisations par de nombreuses Instances membres, d'autres difficultés non moins importantes, déjà évoquées par le passé, continuent de freiner le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif et par ricochet du Réseau. Il s'agit par exemple du défaut persistant de réactivité de certaines Instances membres.

A cela, il faut ajouter le niveau encore faible de la coopération institutionnelle. En effet, le constat est que le niveau de coopération est élevé selon que le partenaire parle la même langue que vous, et bien sûr très faible voire inexistant lorsque les langues sont différentes.

L'idéal serait que notre Réseau s'affranchisse des considérations linguistiques pour travailler dans l'unité. Souhaitant que le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) devienne **"notre identité culturelle commune"**, je voudrais nous convier tous, et particulièrement les membres du Comité d'Orientation, à mieux vanter les mérites du Réseau et à faire partout sa promotion pour susciter l'adhésion des autres pays africains qui n'en sont pas encore membres.

D'autres facteurs inhibiteurs de la dynamique du Réseau ont noms :

- le défaut de communication au Secrétariat Exécutif des activités et autres Informations relatives aux différentes Instances membres, malgré les diverses relances ;
- la non-désignation, par certaines Instances, de points focaux ;
- le non-envoi de la fiche synoptique par certaines Instances dont la fiabilité des données figurant sur le site Internet du Réseau, demeure douteuse ;
- l'impossibilité, pour le Secrétariat Exécutif, de disposer des coordonnées fiables de toutes les Instances membres ; nous voudrions, à cet effet, compter sur le concours de tous les participants pour avoir, au sortir de cette Conférence, les coordonnées fiables (courriels, téléphones, fax) de tous les Présidents, de leurs Instances et de leurs points focaux.

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

La Conférence des Présidents, dont les travaux démarrent ce jour, jeudi 12 décembre 2013, sera pour nous l'occasion de mener des réflexions prospectives sur la vie de notre Réseau axées sur son devenir à l'ère de la migration vers le numérique et les mutations technologiques, sociales et économiques qu'elle induit, son ancrage institutionnel, sa visibilité et prégnance au niveau des organisations sous-régionales, régionales et internationales ayant comme domaines de compétence, la communication et la régulation.

Avant de conclure, permettez-moi de remercier et de la plus belle manière, la Présidence de notre Réseau, dont l'engagement depuis Marrakech et les différentes initiatives prises au cours du biennium ont été sans faille et bénéfiques, d'abord avec le Président Buxton CHIPETA de regrettée mémoire devant laquelle je m'incline ici, ensuite avec le Vice-président Dr Vuai Iddi LILA. Avec le très dynamique Directeur de la Radiodiffusion à la TCRA, M. Habbi GUNZE comme cheville ouvrière et les autres membres de la TCRA, la Présidence a rempli tous les engagements pris :

- *organisation de deux formations des points focaux anglophones à Arusha ;*
- *organisation d'un atelier sur le numérique à Arusha ;*
- *organisation de la 6^{ème} CIRCAF à Arusha ;*
- *organisation de deux réunions du Comité d'Orientation à Arusha et à Dar Es Salaam ;*
- *visite d'une délégation au siège du RIARC à Cotonou du 06 au 12 mai 2012 ; ladite délégation était composée de M. Judge Buxton CHIPETA, Président de la Tanzania Communications Regulatory Authority, Président en exercice du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication et de M. HABBI GUNZE ;*
- *envoi à Cotonou d'un cadre du 6 juin au 1^{er} juillet 2013 ;*
- *visite au siège du RIARC à Cotonou du 30 juin au 04 juillet 2013 d'une délégation composée du Docteur Vuai Iddi LILA, Vice-Président de la TCRA et de M. Frederick NTOBI, Directeur Adjoint de la Radiodiffusion.*

Grand merci à toute l'administration de la TCRA qui n'a ménagé aucun effort pour porter haut l'étendard de notre Réseau.

C'est le lieu et le moment d'exprimer aussi ma gratitude infinie et mes vifs remerciements à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc à travers sa Présidente Mme Amina LEMERINI ELOUAHABI mais aussi à toute son administration de compétence exceptionnelle, pour leur promptitude et leurs appuis constants et multiformes aux initiatives et actions entreprises par le Secrétariat Exécutif. Sans cette réactivité, bien d'actions auraient été limitées dans leur portée.

Et bon nombre d'Instances membres du Réseau ont pu bénéficier par ailleurs de l'immense expertise de la HACA du Maroc.

Mes remerciements vont enfin à l'endroit du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Niger, Vice-Président en exercice de notre Réseau, qui en prendra tout à l'heure les rênes pour 2014-2015 et que je voudrais rassurer quant à la disponibilité et la proactivité du Secrétariat Exécutif pour l'accompagner dans ses nouvelles charges.

Grand merci à vous tous, pour votre précieuse collaboration tout au long du biennium finissant, pour votre déplacement sur Niamey et plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.



**RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION
(RIARC)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU RIARC POUR 2012-2013

Niamey, Niger, le 12 Décembre, 2013

Table de Matières

1.0 Introduction

2.0 Contexte

3.0 Présidence de la Tanzanie

4.0 Plan Action du RIARC

5.0 Mise en Œuvre du Plan D'action

6.0 Réalisations

7.0 Défis

8.0 Conclusion

1.0 INTRODUCTION

- 1.1** L'Autorité de Régulation des communications de Tanzanie (TCRA) a assuré la présidence du RIARC depuis le 17 Décembre 2011 après la HACA du Maroc. Les mises en œuvre de ces activités ont été réalisées en conformité avec les recommandations et les résolutions adoptées par le 6e CACRA et les réunions subséquentes du Conseil d'Administration du RIARC.
- 1.2** La Tanzanie a réussi à abriter les réunions du Conseil et les réunions des Points Focaux des Etats anglophones membres du RIARC.
- 1.3** La Tanzanie a mis en œuvre des activités de RIARC en ligne avec les objectifs qui incluent la mise en place de l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de chacune des collectivités membres, de développer, entre les autorités membres, les idées et le partage d'expériences, d'organiser, entre les autorités membres, une étroite collaboration en matière de formation et d'assistance technique sous sa responsabilité et en collaboration avec d'autres institutions ayant des activités similaires .

2.0 BACKGROUND

- 2.1** Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a été créé en 1998 à Libreville, République du Gabon, lors de la première Conférence des Instances de Régulation de la Communication en Afrique. Le RIARC est une institution pour l'établissement, le développement et le renforcement des relations de consultation et de partage entre les instances de régulation de la communication d'Afrique. Le siège du réseau est à Cotonou, au Bénin et est accueilli par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin. Les membres du RIARC sont l'Angola

, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo - Brazzaville, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Ghana , la Guinée , Guinée-Bissau , le Mali , le Mozambique , la Namibie, le Nigéria, la République Démocratique du Congo , Rwanda, Sao Tomé, Sénégal , Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie , Tchad , Togo, Tunisie et Zimbabwe. Le RIARC accepte tout organisme africain de régulation tant qu'il adhère aux textes du RIARC qui prônent une régulation indépendante et a, comme noyau la liberté de la presse.

- 2.2** La libéralisation de l'industrie des médias au début des années 1990 a conduit à la nécessité de la création d'un cadre réglementaire harmonisé comme le RIARC au sein duquel différents pays ont partagé l'information et le transfert de connaissances sur la façon de surmonter les différents défis tels que les processus de migration numérique, le développement du contenu et le partage entre les membres États, la libéralisation du paysage audiovisuel des médias, la protection des droits de propriété intellectuelle, la surveillance des élections et d'autres questions .

3.0 TANZANIA PRESIDENCY

- 3.1** La 6^{ème} CIRCAF qui s'est tenue à Arusha, en Tanzanie du 15 au 18 Décembre 2011, a élu la Tanzanie à la présidence du RIARC pour la période 2012-2013. La 6^{ème} CACRA a également adopté la feuille de route du RIARC de 2012-2013 et le Plan d'action du réseau sur la période 2012-2013.
- 3.2** Le plan d'action a été préparé sous la présidence marocaine et a ensuite été présenté , discuté et adopté par la 6e CACRA , tenue à Arusha en Tanzanie , le 17 Décembre 2011.

3.3 Le Plan d'Action 2012-2013 a porté sur toutes les activités à entreprendre pendant la période et la méthodologie de rapport systématique de la structure en charge.

4.0 Le plan d'action du RIARC pour la période de 2012 à 2013

4.1 *Plan d'action 2012-2013 a été élaboré sur les objectifs suivants : -*

- 4.1.1 Outiller les Autorités de Régulation de la Communication d'Afrique avec un cadre formel de rencontres, de dialogue et d'échanges afin de partager les expériences sur la mise en œuvre de leurs missions respectives ;
- 4.1.2 Développer les échanges d'idées et d'expériences entre les autorités membres, sur les questions liées à leurs missions ;
- 4.1.3 Améliorer la capacité des autorités membres avec un savoir-faire, une structure fiable et efficace pour la collecte, l'accès et le partage des informations, les données et toutes autres ressources intellectuelles et matérielles nécessaires à la réalisation des objectifs du RIARC ;
- 4.1.4 Promouvoir la coopération dans le domaine de la formation et l'assistance technique entre les autorités membres, soit sous sa propre supervision, ou en collaboration avec d'autres organisations ayant des activités similaires ;
- 4.1.5 Renforcer la communication au sein des États membres, et avec d'autres organisations régionales ;
- 4.1.6 Contribuer à définir l'autorité du RIARC dans les forums internationaux et régionaux, à chaque fois qu'une question relative à la communication audiovisuelle ou sa régulation est soulevée, afin de rendre visible le RIARC aux institutions internationales et régionales.

4.2 Les moyens de la mise en œuvre du Plan d'action

- 4.2.1 Promouvoir la bonne gouvernance en vue d'améliorer la fonctionnalité du RIARC.
- 4.2.2 Tenir des réunions, des ateliers, des séminaires et des formations liées aux missions des autorités de régulation respectives.
- 4.2.3 Promouvoir l'échange de visites entre les autorités membres.
- 4.2.4 Renforcer la collecte et l'affichage des informations sur le site du RIARC.
- 4.2.5 Renforcer les liens de coopération avec les organisations régionales et internationales.
- 4.2.6 Promouvoir le rôle des points focaux RIARC dans le but d'améliorer la communication entre les autorités membres.
- 4.2.7 Promouvoir le renforcement des capacités du RIARC en mettant à la disposition du Secrétariat exécutif un personnel qualifié issu des états membres.

4.3 Projets de mise en œuvre

- 4.3.1 Projet 1 : Promouvoir la bonne gouvernance institutionnelle

Action 1 : Examen des textes et des structures du RIARC

Afin d'avoir une organisation efficace, il est nécessaire de revoir les actes de l'association, les structures et les règles de procédure du RIARC en vue de l'amélioration de sa fonctionnalité, selon les recommandations des audits financiers et organisationnels.

Action 2: Un Secrétariat exécutif fonctionnel et efficace

- (a) Le RIARC doit être doté d'un Secrétariat exécutif fonctionnel et efficace afin de permettre au RIARC de mettre en œuvre les projets.
- (b) Mettre en place un système d'incitation efficace pour le réseau pour réaliser tous ses objectifs , en particulier , la mise en place

de l'autorité technique , professionnelle et institutionnelle dans chacun des membres en établissant des synergies et des échanges entre eux.

- (c) Aider les autorités membres à mettre en place, à leurs niveaux respectifs, un système fiable de communication de l'information, de collecte, d'analyse, de diffusion et de documentation.
- (d) Afin d'atteindre cet objectif, le Secrétariat exécutif aura besoin :
 - Un équipement moderne et efficace,
 - Des ressources humaines compétentes à même d'utiliser leur imagination et leur créativité au service de RIARC,

Action 3 : Promouvoir le rôle des points focaux RIARC dans le but d'améliorer la communication entre les autorités membres.

Action 4 : Promouvoir le renforcement des capacités

- (a) Mise à disposition d'un personnel qualifié par les autorités membres au Secrétariat exécutif.
- (b) la formation des opérateurs et des utilisateurs du système de gestion des bases de données du réseau. Cette activité permettra une utilisation optimale de l'ensemble du réseau informatique de RIARC et harmoniser les connaissances des différents utilisateurs dans ce domaine.
- (c) la formation des employés des administrations membres dans la régulation des stations de radio et de télévision privées. La régulation des stations de radio et de télévision privées est une exigence des organismes de réglementation dans ce secteur. Il est alors important que les employés soient formés à cet effet dans les domaines techniques, juridiques et administratifs. La formation sera également l'occasion pour le partage des compétences entre les autorités membres du RIARC.

Action 5 : Harmonisation des cadres réglementaires régissant les autorités de communication

- (a) Les études doivent être menées dans ce domaine pour un examen de la situation et donner des suggestions sur les modifications nécessaires en vue d'harmoniser les lois.
- (b) Les recommandations des études seront validées par les organes statutaires du RIARC, puis communiquées aux autorités de membres pour le suivi.

Action 6: Améliorer le financement des activités du RIARC

- Revoir le système des contributions, compter sur un financement interne et chercher des donateurs potentiels.
- Mettre en place un système efficace de facturation, de collecte et de suivi des contributions.

4.3.2 **Projet 2 :** Améliorer la communication institutionnelle

Action 7 : Les Relations du RIARC

- (a) Le concept de réseau suppose qu'il existe une bonne communication entre les différentes autorités de membres, entre le bureau du Président en exercice et le Secrétariat exécutif et entre ce dernier et les autres Autorités.
- (b) Par conséquent , le RIARC ne deviendra un réseau fonctionnel des autorités de régulation de la communication de l'Afrique que si chacun de ses membres a un système minimum de communication pour lui permettre d'échanger des informations et des expériences avec le Bureau du Président en exercice et le Secrétariat exécutif , en particulier .
- (c) De même, il est indispensable que chaque autorité mette en place un système d'information, de collecte, d'analyse, de diffusion et de communication fiable. Chaque autorité régulatrice nationale devrait être

en mesure de fournir cette information à RIARC par le Secrétariat exécutif.

- (d) Par conséquent , le RIARC doit aider les autorités nationales avec moins de ressources pour leur permettre d'acquérir un minimum de moyens de communication, ainsi que de veiller à ce que chacun d'eux mette en place un système de collecte d'informations, d'analyse, de diffusion et de documentation, et que chacun d'entre eux soit un chaînon fort du réseau .

Action 8 : Le site web et la base de données de RIARC

- (a) Développer une base de données à jour qui permettra la centralisation et la récupération immédiate des informations relatives à RIARC par les autorités membres et accessible par Internet.
- (b) En outre, le flux rapide d'informations entre les autorités membres du RIARC peut être atteint grâce à un Intranet appartenant à RIARC.
- (c) Aussi longtemps que cette connexion ne voit pas le jour, le RIARC ne sera pas en mesure d'accomplir un de ses principaux objectifs, à savoir assurer le partage des informations et la coopération entre les autorités membres.

Action 9 : Analyse comparative et visites d'échanges

Ce genre de programme est propice à l'échange d'idées et à l'échange d'expériences utiles. La durée et les objectifs des visites doivent être décidés en accord avec les préoccupations pratiques des administrations intéressées.

Action 10 : Lettre d'information du RIARC

- (a) Le bulletin ne sera pas seulement un moyen de permettre aux autorités membres d'apprendre les unes des autres et apporter une meilleure

compréhension du RIARC au plan international en particulier, aux partenaires naturels et le grand public.

- (b) Le développement du site Web de RIARC ne constitue pas une raison pour que le Réseau mette de côté l'autre outil de communication traditionnel - la newsletter.

4.3.3 Projet 3 : Améliorer la coopération institutionnelle

Action 11 : Coopération avec les partenaires de développement

- (a) Le bulletin ne sera pas seulement un moyen de permettre aux autorités membres d'apprendre les unes des autres et apporter une meilleure compréhension du RIARC au plan international en particulier, aux partenaires naturels et le grand public.
- (b) Le développement du site Web de RIARC ne constitue pas une raison pour que le Réseau mette de côté l'autre outil de communication traditionnel - la newsletter.

Action 12 : Promotion de la visibilité de RIARC

- (a) RIARC est une institution interafricaine en charge des questions de réglementation de la communication.
- (b) Par conséquent, il est important pour le RIARC d'avoir une forte visibilité dans la mise en œuvre de ces activités aux yeux des organisations continentales. Ceci donnera au RIARC le statut qu'il mérite en ce qui concerne les questions de régulation de la communication.

5.0 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2012-2013

Le Conseil d'Administration du RIARC qui est composé du Président du RIARC, du Vice-président du RIARC, du Secrétaire exécutif et du Maroc comme ancien président du RIARC a mis en place un mécanisme pour mettre en œuvre le plan d'action pour la période 2012-2013 par les moyens suivants :

- (i) Promouvoir la bonne gouvernance en vue d'améliorer la fonctionnalité du RIARC ;

- (ii) Tenir des réunions, des ateliers, des séminaires et des formations liées aux missions des autorités de régulation respectives ; la promotion des échanges de visites entre les autorités membres ;
- (iii) Renforcer la collecte et l'affichage des informations sur le site du RIARC;
- (iv) Renforcer les liens de coopération avec les organisations régionales et internationales ;
- (v) Promouvoir le rôle des points focaux RIARC dans le but d'améliorer la communication entre les autorités membres ;
- (vi) Promouvoir le renforcement des capacités du RIARC en y affectant le personnel qualifié des autorités membres au Secrétariat exécutif.

La Matrice des activités du RIARC pour 2012-2013 est fixé à **l'annexe I**

6.0 RÉALISATIONS

6.1 Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires

Dans le cadre des réunions du Conseil RIARC à Arusha, en Tanzanie, du 16 au 17 mai, 2013 et le second, qui s'est tenue à Niamey, Niger, du 27 au 28 Août 2013, les membres ont reconnu qu'il n'existe pas d'étude sur l'harmonisation du cadre réglementaire sur le continent. Le Conseil RIARC a convenu que le TCRA prépare les termes de référence de l'étude sur l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel avec les Etats membres du RIARC. Les termes de référence seront utilisés pour réaliser l'étude au cours de la période de 2014-2015. Le projet de termes de référence s'articule ainsi qu'il suit :

1. L'étude devrait avoir des objectifs et des résultats attendus dans le cadre du réseau ;
2. L'étude doit inclure le cadre juridique et statutaire, la mission, la structure, le mandat, la modalité de financement, les fonctions, et la

réglementation économique des organismes de régulation au sein du réseau ;

L'étude devra évaluer l'état actuel du secteur de l'audiovisuel (multimédia) et le cadre juridique et institutionnel des membres du RIARC sur les questions clés suivantes :

- (a) Le rôle de la liberté des médias ;
 - (b) Le diffuseur étatique ;
 - (c) l'identité culturelle ;
 - (d) La libéralisation des médias audiovisuels du paysage ;
 - (e) La propriété des médias, la concurrence, la diversité et le pluralisme des médias ;
 - (f) La Protection des Droits de la Propriété Intellectuelle ;
 - (g) La Promotion du Contenu Local ;
 - (h) La Protection des Mineurs ;
 - (i) La Surveillance des Elections ;
 - (j) Lignes directrices sur la publicité ;
 - (k) La surveillance de contenu ;
 - (l) la radiodiffusion communautaire ;
 - (m) Les principes de souscription.
3. L'étude devra analyser l'option politique pertinente par les Etats membres du RIARC sur les questions de convergence des technologies ; L'étude devra analyser l'option politique pertinente par les Etats membres du RIARC sur les questions de convergence des technologies ;
 4. L'étude devrait déterminer l'écart réglementaire dans le cadre juridique et institutionnel de l'audiovisuel des membres du RIARC sur les questions relatives de la convergence technologique ;
 5. L'étude devrait se pencher sur les stratégies de partage de contenu local entre les États membres ;
 6. Recommander la voie à suivre.

Les termes précités de référence de l'étude sur l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel avec les Etats membres du RIARC seront adoptés lors de la 7^{ème} CIRCAF et ainsi ouvrir la voie à la réalisation de cette importante étude.

6.2 Formation et Partage d'Expériences

6.2.1 Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2012 du Réseau, des ateliers et des séminaires sur des thèmes variés ont été proposés au cours de cette période comme suit : -

- (i) la HAAC du Bénin s'est porté volontaire pour accueillir l'atelier sur la réglementation de la presse ;
- (ii) HACA du Maroc s'est porté volontaire pour accueillir la formation de webmaster ;
- (iii) NMC du Ghana s'est porté volontaire pour accueillir la réunion du Point Focal RIARC;
- (iv) le CSC du Burkina Faso s'est porté volontaire pour accueillir le séminaire sur la régulation de la communication audiovisuelle et de la convergence numérique ;
- (v) Le CNC de Guinée s'est porté volontaire pour accueillir l'atelier sur la régulation des médias pendant la campagne électorale.

6.2.2. Les éléments suivants sont ceux qui ont été exécutés.

(a) Atelier sur la régulation de la presse, qui s'est tenue à Cotonou, Bénin du 24 au 26 Avril 2012 ;

L'atelier a fourni aux participants un cadre conceptuel qui leur a permis de comprendre la question de la régulation de la presse écrite dans tous ses aspects (législatif et réglementaire, technique, technologique, etc.) L'atelier avait deux thèmes à savoir " Enjeux et défis dans la régulation de la presse " et " Le problème de la régulation des revues électroniques ". L'atelier a fourni aux participants le savoir-faire en termes de moyens juridiques, techniques et technologiques pour une meilleure gestion de la presse et

l'identification des facteurs externes qui influent sur les règlements et les mesures de rechange proposées.

(b) La formation RIARC webmaster à Rabat, au Maroc du 1er au 5 Avril, 2013

La formation a été organisée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc. La formation a réuni des participants venus de treize (13) pays membres du RIARC, représentant un tiers du continent. La formation a été l'occasion pour participer à la discussion et au partage d'expériences sur des sujets de la productivité, les compétences d'optimisation et le renforcement des capacités mutuelles sur le web mastering. En outre, la formation a fourni au RIARC site webmaster les compétences pour télécharger le contenu d'événements en temps réel.

(c) Réunion des points focaux RIARC tenue à Arusha, en Tanzanie, du 29 Juin 2013 au 02 Juillet 2013.

La réunion a été prévue pour être accueillie par le Ghana, mais a finalement été transférée à Arusha, en Tanzanie. Outre la discussion sur le rôle du point focal RIARC, la réunion a organisé un atelier sur le thème « **Les défis de la mise en œuvre de la transition vers le numérique en Afrique : La voie à suivre.** » La réunion a rassemblé des participants du Burundi, du Rwanda, de l'Ouganda, le Kenya, la Mauritanie, le Maroc, le Ghana et le Mozambique. La réunion a permis aux membres de partager des expériences et des connaissances sur l'état de la migration de l'analogique à la radiodiffusion et défis de la migration vers le numérique. Chaque pays a présenté le rapport d'avancement sur la migration. La réunion a également examiné les questions relatives au développement du contenu local. La réunion a recommandé ce qui suit : -

(a) Mise en Œuvre de la Migration vers le Numérique en Afrique

- (i) Les membres de RIARC sont encouragés à avoir une feuille de route de la migration numérique claire qui est comprise par tous les intervenants ;
 - (ii) les Membres du RIARC sont encouragés à impliquer toutes les parties prenantes à chaque étape de préparation de la commutation analogique ;
 - (iii) les membres du RIARC sont encouragés à avoir un analogue et autant que possible de l'inclure dans les règlements pertinents ;
 - (iv) les membres du RIARC doivent veiller à ce que des Fréquences Libres pour chaînes soient disponibles et librement accessibles sur la plateforme numérique pour assurer une place Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
 - (v) les membres de RIARC devraient adopter et développer un modèle qui servira de guide dans la détermination de la taxe d'interconnexion / transmission entre MUX et CSP ;
 - (vi) les membres du RIARC doivent assurer la disponibilité de décodeurs en périodes de non-émission pour éviter tout désagrément aux clients ;
 - (vii) les Etats membres du RIARC sont encouragés à mener une étude de faisabilité afin de déterminer le nombre de postes de télévision afin d'obtenir une bonne estimation de décodeurs nécessaires ;
 - (viii) les Etats membres du RIARC sont encouragés à envisager une exemption d'impôt sur STB et équipements liés à la TNT afin de rendre les décodeurs abordables à tous les citoyens.
- (b) les Stratégies de Développement du Contenu Local
- (i) Les Etats membres sont encouragés à concevoir une législation sur le développement de contenu et la production dès que possible pour éviter l'importation de tout contenu non guidé ;

- (ii) Il devrait y avoir une politique nationale sur le développement de contenu local et le partage entre les Etats membres ;
- (iii) Les Etats membres devraient être encouragés à développer des programmes d'incitations pour encourager et soutenir le développement de contenu local ;
- (iv) Les Etats membres devraient envisager le retrait des taxes sur les équipements pour le développement de contenu pour assurer l'accessibilité ;
- (v) Les Etats membres devraient sensibiliser les producteurs de contenu local sur les lois sur les droits d'auteur et l'obligation des radiodiffuseurs de l'utilisation du contenu local sur leurs programmes ;
- (vi) Les États membres sont encouragés à adhérer à l'Union Africaine des Radiodiffuseurs (AUB/RAU), Réseau d'Echanges Multimédia par Satellite (MENOS) pour générer et partager le contenu local à travers le continent et même au-delà ;
- (vii) Les États membres sont encouragés à avoir des règlements de contenu local, mécanisme de surveillance et d'application des quotas des productions locales ;
- (viii) Les États membres sont encouragés à mettre en place des instituts pour le développement de contenu local par exemple : Académie Digitale Media d'Afrique (ADMA) au Rwanda et Institut National du Film et de la Télévision (NAFTI) au Ghana ;
- (ix) Les États membres sont invités à exiger des MUX qu'ils mettent en place un mécanisme pour l'insertion de contenu local (sur les réseaux TNT) dans les régions / provinces ;

- (x) Les organismes de réglementation doivent s'assurer que Multiplex et fournisseurs de service de transport sont de façon optimale dans le déploiement de réseaux efficaces de l'énergie (en particulier dans l'efficacité des émetteurs numériques) afin de réduire les coûts pour les diffuseurs/ producteurs de contenu qui sont leurs principaux clients.

(c) Stratégies de Communication pour la Migration au Numérique

- (i) Les Etats membres sont encouragés à élaborer des stratégies de communication pour sensibiliser le public avec un message clair ;
- (ii) Les Etats membres sont encouragés à faire participer toutes les parties prenantes, par exemple les consommateurs, les associations de consommateurs, les chefs de gouvernement, des journalistes et des propriétaires de médias, tout en menant des campagnes de sensibilisation du public ;
- (iii) Les États membres sont encouragés à utiliser tous les types de médias, en l'occurrence Téléviseurs, radios, journaux, médias sociaux, spectacles de rue, séminaires, loteries, etc. pour diffuser l'information concernant la migration numérique.

(d) Séminaire sur la régulation de la communication audiovisuelle et de la convergence numérique, qui s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso du 25 au 26 Juin 2013

Ce séminaire a été organisé par le Haut Conseil de la Communication du Burkina Faso (CSC) dans le cadre de partage d'expériences RIARC et le transfert des connaissances. Le séminaire a vu la participation d'organismes de réglementation de communication africains et quinze médias nationaux et internationaux.

Le séminaire a délibéré sur les développements actuels dans le secteur de la communication et les politiques d'intégration économique en Afrique. En outre, il a été noté au cours des débats la nécessité de l'intégration de l'industrie audiovisuelle africaine pour soutenir le processus d'intégration économique.

Avec l'avènement de la TNT et les défis qui y sont associés en termes de programmes proposés et de nouvelles tâches et les défis dans la réglementation du contenu, il a été convenu que cette approche relative aux défis réglementaires dans l'ère de la convergence ne peut être atteinte dans un contexte de cadres réglementaires nationaux et de législation disparates, mais plutôt à la coopération dans le continent.

Pour atteindre ces objectifs, les Etats dont les organismes de réglementation sont membres du RIARC recommandent ce qui suit :

- (a) L'harmonisation de la législation sur le secteur de la réglementation de la communication par les Etats dont les organismes de régulation sont membres du Réseau ;
- (b) Une approche coordonnée pour le processus de DVBT avec les organisations sous - régionales ;
- (c) La mise en place des organes de régulation de la communication est essentielle à l'établissement de la démocratie et le renforcement des outils d'autonomie fonctionnelle ;
- (d) Le développement de mécanismes juridiques et / ou institutionnels pour renforcer la collaboration entre les organismes de réglementation de la communication audiovisuelle et ceux en charge des télécommunications ;
- (e) Pour intensifier la coopération dans l'harmonisation de la législation régissant le secteur de la communication et de mettre en œuvre la migration numérique tel que stipulé par l'UIT pour Juin 2015;
- (f) Pour mettre en place une équipe d'experts en synergie avec les organisations sous - régionales, de procéder à un inventaire et une analyse comparative des législations des Etats dont les organismes

de réglementation sont membres du réseau dans le but d'une harmonisation au niveau sous-régional.



PHOTO : Séminaire RIARC à Ouagadougou, Juin 2013

L'atelier sur la régulation des médias pendant la campagne électorale qui devait être organisé par le Conseil National de la Communication de la Guinée (CNC) n'a pas été effectuée et est reporté pour la période 2014-2015.

6.3 La vie institutionnelle du Réseau " (échanges et les réunions du Conseil d'Administration RIARC)

6.3.1 Dans le cadre du Plan d'action du cadre RIARC pour 2012-2013, cinq réunions du Conseil RIARC ont été menées depuis le 6^e CACRA d'Arusha qui s'est tenu en Décembre 2011. Les réunions du Conseil RIARC et l'échange de correspondances entre les membres sont essentiels à l'existence d'un réseau. En outre, les réunions du conseil sont essentielles pour renforcer la responsabilisation à tous les organes de RIARC. Les réunions menées sont les suivantes : -

- 6.3.1.1 La première réunion en Avril 2012 à Cotonou et la deuxième en Novembre 2012 à Dakar, en marge de l'atelier sur la transition numérique organisé par le Réseau Français de Régulation des Médias ;
- 6.3.1.2 La troisième réunion a eu lieu à Arusha, 16 au 17 mai 2013 : cette réunion a eu lieu pour donner des rapports d'avancement des activités prévues pour 2012-2013 ;
- 6.3.1.3 La quatrième réunion a eu lieu à Niamey, au Niger, les 27 et 28 Août 2013. Cette réunion a été principalement consacrée aux activités d'évaluation effectuées par le réseau et la préparation de la 7^e CACRA;
- 6.3.1.4 La cinquantième réunion 2013 pour finaliser la préparation de 7^e CACRA a eu lieu à Dar- es Salaam, 29-30 Octobre. La réunion a approuvé l'ordre du jour et le programme de l'atelier et du Sommet RIARC 2013.

6.4 Communication Institutionnelle

Au cours de la période 2012-2013, la réalisation de la communication institutionnelle s'est traduite ainsi qu'il suit :

6.4.1. Télécharger des Activités RIARC sur le site Web

Depuis la décision prise au Maroc de mettre sur pied un webmaster, le téléchargement des activités menées dans le réseau a été mis à jour régulièrement sur le site RIARC : HAAC comme webmaster de langue française ; TCRA comme webmaster de langue anglaise et HACA comme webmaster de langue arabe. Cependant, pour améliorer la coordination de contenu Télécharger, le webmaster s'assure de la cohérence du contenu de l'information indépendamment de la langue de téléchargement.

6.4.2. Communication sur les activités de RIARC

Pendant la période de 2012-2013, le Secrétariat exécutif a beaucoup progressé sur l'utilisation du réseau e-mail et site Web pour faciliter la communication au sein et entre les Etats membres.

6.4.3 Bulletin d'Information RIARC

En ligne avec la promotion de la communication institutionnelle au sein des Etats membres du RIARC, la présidence a pris l'initiative de préparer un bulletin en ligne. Ceci est très important dans l'échange d'informations et d'expériences dans différentes questions et les activités qui se déroulent et qui partagent la même pour les membres de RIARC. Le bulletin d'information sera dévoilé au 7e Sommet RIARC.

6.4.4 Promotion de la Visibilité du RIARC

Dans le cadre de la promotion de la visibilité RIARC, la présidence a fait une déclaration décrivant les activités du RIARC lors du Forum numérique Migration de la Communauté de Développement de l'Afrique Centrale (SADC) en Namibie entre 15 et 17 Avril 2013. Cela fait partie de l'amélioration de la visibilité RIARC au niveau régional. En outre, la présidence s'est engagée dans les activités réalisées par l'Organisation de Réunions de Communications de l'Afrique de l'Est (EACO) dans le cadre de comités anglophones du RIARC. La réunion a eu lieu à Kigali, au Rwanda du 5 au 7 Novembre 2012 et Bujumbura, Burundi du 6 au 10 mai 2013. La Présidence a souligné l'importance de la décision des Etats membres de l'EACO de maintenir leur appartenance à RIARC

En outre, la présidence a communiqué avec le Président de la Commission de l'Union africaine pour la formalisation de l'accréditation du RIARC auprès de l'Union africaine.

6.5 Coopération Internationale

6.5.1 Participation du Réseau à des manifestations internationales

Pendant la période de 2012-2013, le Président du RIARC a participé à plusieurs manifestations internationales relatives à la régulation des médias comme suit :

(a) 4ème Forum de la migration numérique de la SADC

(b) (Maputo, Mozambique, du 26 au 30 Août 2012)

RIARC a été représenté par le directeur Chargé de la Diffusion de la TCRA, M Habbi Gunze. Le Forum vise à renforcer la collaboration dans les États membres de la SADC sur la mise en œuvre de la Feuille de route pour la radiodiffusion numérique et évalué la structure institutionnelle pour la mise en œuvre de la migration de la radiodiffusion numérique dans les États membres de la SADC qui sont aussi membres du RIARC .

(c) ATU migration au numérique et le Forum de politique du spectre
(Accra, Ghana, du 26 au 28 Septembre 2012) Fréquence.

RIARC a été représenté par le directeur Chargé de la Diffusion de la TCRA, M Habbi Gunze. Le Forum vise à renforcer la collaboration dans les États membres de la SADC sur la mise en œuvre de la Feuille de route pour la radiodiffusion numérique et évalué la structure institutionnelle pour la mise en œuvre de la migration de la radiodiffusion numérique dans les États membres de la SADC qui sont aussi membres du RIARC

(d) CNN Prix du Journaliste de l'Année (MultiChoice) de CNN (Lusaka, Zambie du 18 au 22nd Juillet 2012) Fréquence.

RIARC a été représenté par le directeur TCRA, M. Habbi Gunze. Le but de l'événement était de célébrer et récompenser le Journaliste du continent de l'année.

(e) Réunion des Ministres de Communications de la SADC (Maseru, Lesotho , du 19 au 24 Avril , 2013)

Le RIARC a été représenté par le directeur de la TCRA M Habbi Gunze. Il s'agissait d'une réunion des Ministre chargés des Communications. La Tanzanie a présenté le rapport de progrès des pays sur la mise en œuvre de la Feuille de route de la SADC sur la radiodiffusion numérique 2013. En outre, la Tanzanie a fait une Déclaration au nom du RIARC pour les Etats membres de la SADC.

6.5.2 Rencontres et d'échanges bilatéraux entre les membres

Pour renforcer la coopération entre les Etats membres du RIARC, le président du RIARC, le juge (à la retraite) Buxton Chipeta a visité la HAAC du Bénin du 7 au 12 mai 2012. Le but de la visite était de se familiariser avec la façon dont le Secrétariat exécutif exerce ses activités.



PHOTO : M. Théophile Nata (gauche) et Judge Buxton Chipeta (Droite) au Siege du RIARC à Cotonou, Benin



La présidence a également reçu des délégations des Etats membres du RIARC dont l'Ouganda, le Burundi, la Zambie et le Sénégal. Ces visites ont renforcé la coopération entre les Etats membres. En outre, le vice-président Dr Vuai Idd Lila et le Directeur adjoint des Affaires TCRA, M. Frederick Ntobi avaient visité la HAAC du Bénin du 29 Juin 2013 au 4 Juillet 2013.



En outre, la Présidence a mis M. Fouad Adam à la disposition du Secrétariat exécutif au Bénin du 05 Juin 2013 au 2 Juillet 2013 en vue de promouvoir le renforcement des capacités et la compréhension du fonctionnement du réseau, conformément au plan d'action 2012-2013.

7.0 DEFIS

L'évaluation de la période 2012-2013 les performances du réseau en général a été bonne. Notamment en termes de relations bilatérales entre les Etats membres, le partage des compétences et des flux de communication au sein des membres.

Cependant, la convergence de la radiodiffusion et des télécommunications, la situation d'urgence des services multimédias ainsi que la migration numérique posent encore des défis à des organismes de réglementation en Afrique. La régulation de plus de contenu provenant de sources multiples, le journalisme citoyen et le contenu Internet nécessitent clairement plus de communications des autorités régulatrices à venir ensemble et voir comment mieux ces défis peuvent être relevés.

8.0 CONCLUSION

La mise en œuvre du Plan d'action 2012-2013 RIARC a montré beaucoup de réalisations concernant l'harmonisation des cadres réglementaires, les réalisations en matière de formation et de partage d'expériences entre les Etats membres, les réalisations en matière de communication institutionnelle et sur la coopération internationale entre les Etats membres.

Plan d'Action du RIARC 2014 - 2015

Adopté par la 7^{ème} CIRCAF

Décembre 2013

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Créé en juin 1998 à Libreville au Gabon, à l'initiative de la Conférence des Instances Africaines de Régulation de la Communication (CIRCAF), le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) est un cadre formel d'établissement, de développement et d'approfondissement de relations de coopération et d'échanges entre les instances africaines de régulation de la communication. Le RIARC, dont le siège est basé à Cotonou au Bénin, regroupe actuellement trente trois (33) pays membres¹. Depuis sa création, il poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer, par la synergie des échanges, à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de chacune des instances membres ;
- Développer, entre les instances membres, des échanges d'idées et d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions ;
- Organiser, entre les instances membres, une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique, soit sous sa responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires ;
- Aider à mettre en place, dans chaque instance de régulation, un système fiable de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et de la documentation au profit des instances consœurs ;
- Contribuer à asseoir l'autorité du RIARC dans les forums internationaux et régionaux toutes les fois que sont traités les problèmes de communication et de régulation de la communication afin de faire du RIARC l'interlocuteur privilégié des organes délibérants des institutions internationales ou régionales de développement.

¹ Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée-Conakry, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, RD Congo, Rwanda, Sao Tomé E principes, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Togo et Zimbabwe.

La conférence des Présidents est l'organe suprême du RIARC. Elle se réunit tous les deux ans en session ordinaire dans un pays membre. Depuis la création du RIARC, la Conférence des Présidents s'est réunie six fois à :

- ✓ Libreville au Gabon, du 02 au 05 juin 1998 ;
- ✓ Johannesburg en Afrique du Sud, du 25 au 27 septembre 2002 ;
- ✓ Maputo en Mozambique, du 03 au 05 mai 2005 ;
- ✓ Ouagadougou au Burkina Faso, du 02 au 04 juillet 2007 ;
- ✓ Marrakech au Maroc, du 19 au 20 novembre 2009 ;
- ✓ Arusha en Tanzanie, du 15 au 18 décembre 2011.

Conformément à la Convention fondatrice du RIARC, la Conférence des Présidents a pour attributions de :

- ✓ Discuter de l'ensemble des questions relatives à la vie du Réseau ;
- ✓ Arrêter le programme biennal d'activités du RIARC ;
- ✓ Examiner les rapports du Président et du Secrétaire Exécutif ;
- ✓ Fixer le montant des cotisations et autres contributions des Instances membres au fonctionnement des organes statutaires ;
- ✓ Décider de l'adhésion de nouveaux membres et prendre acte des décisions de retrait du RIARC ;
- ✓ Désigner la vice-présidence du Réseau.

La 7^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), prévue du 10 au 12 décembre 2013 à Niamey au Niger, va examiner et adopter le projet de plan d'action biennal (2014 – 2015) de la présidence nigérienne du RIARC. Décliné en cinq (5) axes thématiques, ce projet de plan d'action vise d'une part à consolider les acquis des présidences antérieures à travers la capitalisation des bonnes pratiques ; d'autre part à révéler les défis qui se posent au RIARC, notamment la remobilisation des instances membres, la recherche des partenaires techniques et financiers, l'élargissement du Réseau aux pays qui ne sont pas encore membres et l'accroissement de la visibilité du RIARC dans les espaces sous régionaux, régionaux et internationaux traitant des questions de communication et de régulation.

II. AXES THEMATIQUES

Le Plan d'Action 2014 – 2015 est bâti autour de cinq (5) axes thématiques, qui reflètent les principales préoccupations des instances membres du RIARC.

Axe 1 : Transition vers le numérique

L'Accord de Genève adopté le 16 juin 2006, sous l'égide de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), a fixé au 17 juin 2015 la fin de la diffusion analogique dans le secteur de la télévision. L'avènement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va entraîner l'apparition de nouveaux acteurs dans le paysage audiovisuel, notamment les opérateurs de multiplex, de transport, de diffusion et de distribution. La prise en compte de ces acteurs nécessitera une révision du cadre juridique et institutionnel de la régulation et de la communication audiovisuelle. Elle induira également de nouvelles pratiques de régulation. A dix neuf (19) mois de la date butoir, il est impérieux pour le RIARC d'évaluer et de renforcer les capacités des instances membres, pour qu'elles puissent faire face aux défis de la TNT.

Axe 2 : Cadre juridique et institutionnel de la régulation

La vague démocratique qui a déferlé sur presque tous les pays africains, au début des années 1990, a entraîné la libéralisation des paysages médiatiques. Plusieurs journaux, radios et télévisions privés ont vu le jour, mettant ainsi fin au monopole des Etats dans les domaines de la presse et de la communication. Pour gérer ces flux informationnels et créer les conditions d'une concurrence saine entre les différents acteurs médiatiques, les Etats africains ont jugé nécessaire de mettre en place de nouvelles institutions, chargées de réguler les médias et la communication. La dénomination, la mission, la composition, l'indépendance, l'ancrage juridique, le fonctionnement, les compétences et les attributions des instances de régulation varient d'un pays à un autre. Plus de vingt ans après la mise en place des premières instances, il est temps de jeter un regard rétrospectif sur le cadre juridique et institutionnel de la régulation dans les pays membres du RIARC, afin de dégager les lignes de force qui peuvent aboutir, à court ou moyen terme, à une harmonisation des textes.

Axe 3 : Régulation des médias en période électorale

En période électorale, les médias sont fréquemment sollicités. D'abord, par l'organe de gestion des élections, dans le cadre de l'information et de la sensibilisation des électeurs. Ensuite, par les partis politiques et les candidats, dans le cadre de la campagne électorale. Au cours de la même période, les instances de régulation des médias doivent garantir l'accès équitable aux médias publics et veiller au respect du pluralisme dans les médias privés. En effet, l'accès égal ou équitable des partis politiques et des candidats aux médias et le respect du pluralisme font partie des principes fondamentaux d'une élection démocratique.

Au cours de la période 2014 – 2015, plusieurs pays africains vont organiser des élections présidentielles, législatives ou municipales. D'où la nécessité de renforcer les capacités des instances membres du RIARC en matière de régulation des médias en période électorale.

Axe 4 : Egalité des sexes dans les médias

L'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Plus de soixante (60) ans après l'adoption de la DUDH, la lutte contre les discriminations et particulièrement celles basées sur le sexe, constitue un des défis pour les processus démocratiques et les mouvements de défense des droits humains. Les médias, grâce à leurs fonctions et à leur influence, doivent en principe être des acteurs concourant à la jouissance par tous les citoyens, sans discrimination, de leurs droits, tels reconnus par les textes nationaux et les instruments régionaux et internationaux. Cependant, force est de constater que les médias ne jouent pas toujours leurs rôles de vecteurs de l'égalité des droits entre les citoyens. Pire, ils constituent, dans certains cas, des instruments de reproduction des inégalités, des discriminations, des préjugés et des stéréotypes dont les femmes sont victimes.

Pour inverser cette tendance, il est urgent d'insuffler et d'enraciner une nouvelle culture médiatique, qui garantit l'égalité des droits entre les sexes dans les médias, notamment les droits civils et politiques, les droits sociaux, économiques et culturels. Pour ce faire, les instances de régulation des médias membres du RIARC doivent veiller à ce que les cahiers de charges des médias audiovisuels prennent en compte la question de l'égalité des droits entre les citoyens, sans discrimination aucune.

Axe 5 : Partenariat et réseautage

La Convention fondatrice du RIARC précise que les moyens d'action du Réseau sont : la formation du personnel, la fourniture d'équipements, l'organisation de colloques thématiques et la publication de bulletins ou revues. Pour se doter de tels moyens, le RIARC doit mobiliser des ressources financières internes et externes. Le faible niveau de paiement des cotisations par les instances membres doit pousser le RIARC à rechercher de nouveaux partenaires techniques et financiers. En outre, le RIARC s'est fixé pour objectifs, entre autres, de développer des échanges d'idées et d'expériences et d'organiser, entre les instances membres, une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique. Au cours du biennium 2014 – 2015, le RIARC doit renforcer la coopération bilatérale entre ses membres et nouer des partenariats avec tous les autres réseaux d'instances de régulation des médias et de la communication existant de par le monde.

III. OBJECTIFS STRATEGIQUES

A travers les axes thématiques ci-dessus, le RIARC poursuit les objectifs stratégiques suivants :

1. Renforcer l'autorité et la visibilité du RIARC ainsi que des instances membres dans les processus de transition vers le numérique en Afrique ;
2. Promouvoir un cadre juridique et institutionnel propice à la régulation de la communication en Afrique ;
3. Contribuer à l'organisation d'élections libres et transparentes à travers une régulation indépendante et équitable des médias en période électorale ;

4. Contribuer à garantir l'égalité des sexes et à éliminer les discriminations basées sur le sexe dans les contenus et programmes des médias ;
5. Renforcer la coopération entre les instances membres du RIARC et développer de nouveaux partenariats.

IV. ACTIVITES PREVUES

Axe 1 : Transition vers le numérique

Activité 1 : Evaluation du rôle des instances membres du RIARC dans les processus de transition vers le numérique.

Activité 2 : Colloque sur la réglementation de la communication audiovisuelle par le satellite et les nouveaux moyens de diffusion.

Activité 3 : Participation du RIARC aux forums traitant des questions sur la transition vers le numérique.

Axe 2 : Cadre juridique et institutionnel de la régulation

Activité 1 : Etude sur le cadre juridique et institutionnel régissant les instances de régulation de la communication membres du RIARC.

Activité 2 : Séminaire de restitution et de validation de l'étude sur le cadre juridique et institutionnel de la régulation de la communication en Afrique.

Activité 3 : Plaidoyer auprès des organisations sous régionales et régionales en vue de l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel de la régulation de la communication en Afrique.

Axe 3 : Régulation des médias en période électorale

Activité 1 : Séminaire sur « l'accès aux médias en période électorale »

Activité 2 : Missions d'échanges d'expériences sur la régulation des médias en période électorale.

Activité 3 : Missions d'information et de contact auprès des instances membres du RIARC dont les pays organisent des élections.

Axe 4 : Egalité des sexes dans les médias

Activité 1 : Elaboration d'un guide d'analyse des grilles des programmes des médias audiovisuels en matière d'égalité de sexe.

Activité 2 : Atelier sur le monitoring des contenus des médias audiovisuels en matière d'égalité des sexes.

Activité 3 : Echanges d'expériences en matière de monitoring des médias sur l'égalité des sexes.

Axe 4 : Partenariat et réseautage

Activité 1 : Recherche de partenaires techniques et financiers pour le RIARC et développement du partenariat avec les autres réseaux (REFRAM, RIRM, EPRA, Réseau ibéro-américain etc.)

Activité 2 : Rencontre d'échanges entre le RIARC et le réseau ibéro-américain des régulateurs de la communication.

Activité 3 : Missions du RIARC dans les pays membres et non membres.

V. RESULTATS ATTENDUS

- 1.** Le RIARC et les instances membres participent, de manière active et visible, au processus de transition vers le numérique en Afrique ;
- 2.** Le RIARC et les instances membres contribuent à l'organisation d'élections libres, transparentes et honnêtes en Afrique ;
- 3.** Le RIARC lance le plaidoyer sur l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel de la régulation de la communication en Afrique ;
- 4.** Le RIARC renforce les capacités des instances membres en matière d'égalité de sexes dans les médias ;

5. Le RIARC développe le partenariat avec les autres réseaux et consolide la coopération entre les instances membres.

VI. MISE EN ŒUVRE, SUIVI – EVALUATION

La mise en œuvre du Plan d'action incombe statutairement à la présidence en exercice du RIARC, en l'occurrence le CSC du Niger. Dans ce cadre, il sera désigné au sein du cabinet du Président du CSC, une personne spécialement chargée de la mise en œuvre du plan d'action 2014 - 2015 du RIARC et du rapportage des activités menées par la présidence en exercice. En outre, les instances membres du RIARC seront responsabilisées pour la mise en œuvre de certaines activités, suite aux engagements qu'elles auront pris à la 7^{ème} CIRCAF.

Quant au suivi – évaluation, il sera assuré par la Présidence en exercice, de concert avec la Vice –présidence et le Secrétariat Exécutif, à travers la tenue régulière des réunions du Comité d'Orientation. A cet effet, il est prévu d'organiser au cours de chaque année, une réunion du Comité d'Orientation pour faire le bilan de la mise en œuvre du plan d'action. D'autres réunions du Comité d'Orientation seront également tenues en marge des séminaires et rencontres organisés par le RIARC.

RECOMMANDATIONS

Les participants à la 7ème CIRCAF recommandent par rapport au processus de transition vers le numérique:

- l'encouragement des pays les moins avancés dans le processus à tout mettre en œuvre pour être au rendez-vous du 17 juin 2015 ;
- le financement du passage au tout numérique, la réglementation et le choix technique à opérer ;
- l'actualisation des connaissances des animateurs des instances de régulation ;
- la mise en place de cadre de co-régulation entre les régulateurs des médias et les régulateurs des télécommunications ;
- une coopération plus étroite entre les instances de régulation des médias et de la communication ;
- une démarche participative dans le processus de mise en œuvre des politiques et stratégie de migration vers le numérique ;
- la préservation des intérêts des opérateurs nationaux et africains ainsi que leur implication dans le processus ;
- l'octroi de moyens conséquents aux régulateurs en vue de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie.

Toutefois, l'ensemble des intervenants à la 7ème CIRCAF estiment que les débats sont loin d'être épuisés et suggèrent que les réflexions se poursuivent sur la diffusion par INTERNET, la concurrence déloyale entre distributeurs de bouquets et diffuseurs par fibre optique.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la 7ème CIRCAF adressent leurs remerciements et leur gratitude à Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat, au Gouvernement et à tout le peuple du Niger pour leur engagement et leur appui pour la bonne tenue de la 7^{ème} CIRCAF à Niamey.

Ils adressent également leurs sincères remerciements au Président Abdourahamane Ousmane et au CSC du Niger pour la qualité de l'accueil et de l'organisation de cette Conférence.

Fait à Niamey, le 12 décembre 2013

Les Participants (es)

Réseau des Instances Africaines de Régulation De la Communication (RIARC)



Tableau synoptique du Plan d'Action 2014 – 2015 du RIARC

Axe stratégique	Objectifs	Activités	Période	Acteur	Observations
Axe 1 : Transition vers le numérique	Renforcer l'autorité et la visibilité du RIARC ainsi que des instances membres dans les processus de transition vers le numérique en Afrique	Action 1 : Evaluation de l'implication des instances dans les processus de transition vers le numérique	1 ^{er} semestre 2015	CNC Guinée Conakry	Confirmée
		Action 2 : Colloque sur la réglementation de la communication audiovisuelle par le satellite et les nouveaux moyens de diffusion.	1 ^{er} semestre 2014	HACA Côte d'Ivoire	Confirmée
		Action 3 : Participation du RIARC aux forums sur la transition vers le numérique	2014 - 2015	CSC Niger, NMC Ghana, HAAC Benin	Confirmée
Axe 2 : Cadre juridique et institutionnel	Promouvoir un cadre juridique et institutionnel propice à la régulation de la communication en Afrique	Action 1 : Elaboration des TDR de l'étude sur le cadre juridique et institutionnel	2 ^{ème} semestre 2014	TCRA Tanzanie	Confirmée
		Action 2 : Choix de l'expert pour réaliser l'étude	2 ^{ème} semestre 2014	HAAC Bénin	Après élaboration des TDR

		Action 3 : Séminaire de validation de l'étude	2014 – 2015	HCC Tchad	Non confirmée
Axe 3 : Régulation des médias en période électorale	Contribuer à l'organisation d'élections libres et transparentes à travers une régulation indépendante et équitable des médias en période électorale	Activité 1 : Séminaire sur l'accès aux médias en période électorale	1 ^{er} Semestre 2015	NMC Ghana	
		Activité 2 : Echanges d'expériences sur la régulation des médias en période électorale	2014 – 2015	Instances membres du RIARC	Confirmée
		Activité 3 : Missions d'information et de contact	2014 – 2015	CSC Niger, NMC Ghana, HAAC Benin	Confirmée
Axe 4 : Egalité des sexes dans les médias		Activité 1 : Elaboration d'un guide d'analyse des grilles des programmes des médias audiovisuels en matière d'égalité de sexe.	1 ^{er} semestre 2015	CSC Niger	Confirmée
		Activité 2 : Atelier sur le monitoring des contenus des médias audiovisuels en matière d'égalité des sexes	2 ^{ème} semestre 2014	HACA du Maroc	Confirmée
		Activité 3 : Echanges d'expériences en matière de monitoring des médias sur	2014 - 2015	Instances membres du	

		l'égalité des sexes		RIARC	
Axe 5 : Partenariat et réseautage	Développer le partenariat avec les autres réseaux des régulateurs et renforcer la coopération entre les instances membres du RIARC	Activité 1 : Recherche de PTF pour le RIARC et développement du partenariat avec les autres réseaux	2014 - 2015	CSC Niger, NMC Ghana, HAAC Benin	Confirmée
		Action 2 : Rencontre d'échanges RIARC/réseau ibéro-américain des régulateurs	2 ^{ème} semestre 2014	HACA Maroc	Confirmée
		Action 3 : Réactivation des instances en hibernation et nouvelles adhésions.	2014 - 2015	CSC Niger, NMC Ghana, HAAC Benin	Confirmée sous réserve identification pays.

7^{ème} Conférence des Présidents des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF)

(Niamey 10, 12 Décembre 2013- Hôtel Gawèye)

Liste des Participants (es)

N°	NOM DU PARTICIPANT	QUALITE	INSTITUTION	ADRESSE	
				N° TEL	E-MAIL
BENIN					
1	S. E. M. Théophile NATA	Président	HAAC Bénin	22 997 255 355	coordinationseriarc@yahoo.fr
2	M. Ogouchi Joseph	Conseiller	HAAC Bénin	22 995 051 484	ogouchijoseph@yahoo.fr
3	M. Bossou Moise	Conseiller	HAAC Bénin	22 996 026 060	mbossou@gmail.com
4	Mme Kerekou U. Katia	Coord./S.E.- RIARC	HAAC Bénin	+229 97 31 71 36	kerekoukatia@yahoo.fr
5	M. Agassoussi Elie	Comptable RIARC	HAAC Bénin	22 967 584 367	agassoussielie@yahoo.fr
6	M. NUTSUGAN Augustin	Webmaster RIARC	HAAC Bénin		anutsugan@gmail.com
7	M. AzizouYacoubou Mohamed	Chef Protocole	HAAC Bénin	22 997 446 915	aziztoure@yahoo.fr

BURKINA FASO					
8	S. E. Mme Béatrice DAMIBA	Présidente	CSC Burkina Faso	(+226) 50301126	spscscbf@gmail.com
9	M. VOKOUMA Jean de Dieu	Conseiller	CSC Burkina Faso	(+226) 70269716	jvokouma@hotmail.com
10	M. PARE Hubert B.	Chargé de missions	CSC Burkina Faso	(+226) 70269916	parehubert@yahoo.fr
11	Mme SOME Nathalie	Chargé Bureau Presse & Com.	CSC Burkina Faso	(+226) 70251948	natyson@yahoo.fr
BURUNDI					
12	S. E. M. Pierre BAMBASI	Président	CNC Burundi	(257) 79920443	pbambasi@yahoo.fr
CAMEROUN					
13	Mgr Joseph BEFE ATEBA	Président	CNC Cameroun	(+237) 99480539	befateba@gmail.com
14	Dr HOND Jean Tobie	Secrétaire Général	CNC Cameroun	(+237) 77510799	jeantobiehon2001@yahoo.fr
15	M. NDI CHIA Charles	Membre	CNC Cameroun	(+237) 99971377	charlyend@yahoo.com
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO					
16	S.E. M. Jean Bosco BAHALA OKW'IBALE	Président	CSAC RDC	(+243) 818935002	jbbahala@yahoo.fr
17	M. Baharanyi Naciyimba Séraphin	Directeur de Cabinet	CSAC RDC	(+243) 818124386	celebaha@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE					
18	S. E. M. Ibrahim SY SAVANE	Président	HACA Côte d'Ivoire	(+225) 22419664	ibsysavane@yahoo.fr
19	Mme Diabaté MASSENEBA	Conseillère Techn./Numérisa	HACA Côte d'Ivoire	(+225) 22419664	massenebadi@gmail.com
20	M. Tuo Abou	Directeur des technologies	HACA Côte d'Ivoire	(+225) 22419664	abou_tuodekado@yahoo.fr
21	M. Ouleon Ngnahi Tanguy	Sous-directeur des Etudes et Prospectives	HACA Côte d'Ivoire	(+225) 22419664	ouleontanguy@yahoo.fr
GHANA					
22	S. E. M. Kabral BLAY-AMIHERE	Président	NMC	(+233) 302662404	kabralb@yahoo.co.uk
23	M. Alexander BANNERMAN	Executive Secretary	NMC	(+233) 302662409	kateybanne@gmail.com
24	M. KWASI GYAN-APENTENG	Member	NMC	(+233) 24033499	gapenteng@outlook.com
GABON					
25	M. Faustin ONANGA	Membre	CNC Gabon	(+241) 07390530	fonaruga@yahoo.fr
26	M. Emmanuel Thierry KOUMBA	Conseiller Pdt	CNC Gabon	(+241) 07293938	mulombikumba@yahoo.fr
27	M. Nestor ELLA	Conseiller Pdt	CNC Gabon	(+241) 07534807	nestorellayao.fr
GUINÉE CONAKRY					
28	S. E. Mme Martine CONDE	Présidente	CNC Guinée	(+224) 666912222	imartineconde@yahoo.com
29	M. CONDE Kalifa	Conseiller	CNC Guinée	(+224) 655601678	kaliconde@yahoo.fr
30	M. N'fa Ousmane Camara	S. Perm. Pilotage numérique	CNC Guinée	(+224) 655220000	papyoc@yahoo.fr

MALI					
31	M. Oumar KAMIAN	Secrétaire Permanent P. F.	CSC Mali	(+223) 66736708	okamian@gmail.com
MAROC					
32	S. E. Mme Amina LEMRINI ELOUAHABI	Présidente	HACA Maroc	(+212) 537714072	info@haca.ma
33	M. Mohamed Abdourahim	Membre du CSCA	CSCA Maroc	(+212) 661069582	-
34	M. El Mahdi AroussiIdrissi	Directeur Etudes Juridiques	HACA Maroc	(+212) 0537579600	aroussi@haca.ma
35	M. Youssef Lamchahab	Ingénieur	HACA Maroc	(+212) 665880954	lamchahab@haca.ma
36	M. Amin AZZIMAN	Respons. Coopér Intern.	HACA Maroc	(+212) 661295188	azziman@haca.ma
MOZAMBIQUE					
37	M. Faruco Sadique	Conseiller	CSCS Mozambique	25821423136	farucosadique@hotmail.com
38	Mme Matilde A. Monjane	Membre	CSCS Mozambique	25821423136	matildmonjane@yahoo.com.br
MAURITANIE					
39	M. Cheikh Ould EBBE	Conseil Pdt	HAPA Mauritanie	(+222) 22663886	ouldebbecheikh@gmail.com
40	M. Saleh Ould DEHMACH	Membre HAPA	HAPA Mauritanie	(+222) 22001617	saleh6205020@gmail.com
NIGER					
41	S. E. M. Abdourahamane OUSMANE	Président	CSC Niger	(+227) 96977292	abdousmane@gmail.com
42	M. Ali Ousseini Sountalma	Vice-président	CSC Niger	(+227) 96968922	ali_ousseini@yahoo.fr
43	Mme RamatouBoureima	Conseillère	CSC Niger	(+227) 96978757	ramatouboureima71@yahoo.fr
44	M. Mahaman Dambo Chaibou	Conseiller	CSC Niger	(+227) 96963000	chouaib_mahamane@yahoo.fr
45	M. Saidou Adamou	Conseiller	CSC Niger	(+227) 93928041	adamouolympia@yahoo.fr

SENEGAL					
46	S. E. M. Babacar TOURE	Président	CNRA Sénégal	(+221) 338495252	cnra@cnra.sn
47	M. ThirickNdong	Assistant Pdt	CNRA Sénégal	(+221) 778878123	dagathithinsn@yahoo.fr
48	M. BAAL Mamadou	Membre du CONTAN	CNRA Sénégal	221 338 495 252	cnra@cnra.sn
49	M. Wane Mame NDIACK	Conseiller Pdt	CNRA Sénégal	221 338 495 252	cnra@cnra.sn
50	M. SALL MATAR	Membre du Conseil CNRA	CNRA Sénégal	221 338 495 252	cnra@cnra.sn
TCHAD					
51	S. E. M. Moustapha ALI ALIFEI	Président	HCC Tchad	(+235) 22524682	alifeseid@yahoo.fr
52	M. Hadjaro Barkaye	Conseillère Numérisation	HCC Tchad	(+225) 99823838	bhadjaro@yahoo.fr
53	M. Oulatar Yaldet BEGOTO	Conseiller	HCC Tchad	(+235) 66291425	yboulatar@gmail.com
TOGO					
54	S. E. M. Biossey Kokou TOZOUN	Président	HAAC Togo	(+228) 22501679	tbiossey@yahoo.fr
55	Mme Adjowa Magbédé AWUSSABA	Rapporteur - Point focal	HAAC Togo	(+228) 22501679	infos@haactogo.tg
56	M. Kasséré Kossi SABI	Membre	HAAC Togo	(+228) 90047524	kassere64@haactogo.tg
TANZANIE					
57	S.E.M. Margaret T. Munyagi	Présidente par Intérim	TCRA Tanzanie	(+255) 754321295	mmunyagi@yahoo.co.uk
58	M. Habbi Gunze	Director	TCRA Tanzanie	(+255) 767822297	gunze@tcra.go.tz
59	Mme Fortunata Mdachi	Deputy Director	TCRA Tanzanie	(+255) 776424242	mdachi@tcra.go.tz
60	M. Christopher John		TCRA Tanzanie	(+255) 754711054	cjohn@tcra.go.tz
61	M. Rolf Kibaja	Broadcasting Affair Officer	TCRA Tanzanie	(+255) 777601327	rolf.kibaja@tcra.go.tz

INSTITUTIONS					
62	M. Pham Nhu Hai	Chef Div. Sces Radiodiffusion	UIT	+41 22 730 5111	pham.hai@itu.int
63	M. Abdoukarim Soumaila	Secrétaire Général	UAT Kenya	(+254) 722203132	sg@atu-uat.org
64	M. Boussav Iwangou Vivien	Dir. Systeme d'Information	CEMAC	23670555050	boussav@cema.int
LES OPERATEURS					
TELE STAR					
65	Mme Rahamata Arguimaret	Secrétaire	TELE STAR	20732967	telestarniger@yahoo.fr
66	M. Alhassane Seybou	Expert technicien	TELE STAR	20732967	telestarniger@yahoo.fr
67	M. Djafar Toumani	Directeur Adjoint	TELE STAR	20732967	telestarniger@yahoo.fr
SEE AFRIKA					
68	M. Salifou Issa	PDG	SEE AFRIKA	(+336) 77144609	msloisel79@yahoo.fr
69	M. TRAORE DEMBA	Consultant	SEE AFRIKA	(+) 19083130475	demba@demba.info
70	M. Ismaël Willson ZOSSOU	Responsable Prospection	SEE AFRICA	(+227) 96192706	dunabenin@hotmail.com
71	Mme Sylvie ADOUKONOU		SEE AFRIKA		-
72	Mme Karine G. KEREKOU		SEE AFRIKA		-
NEERWAYA MULTIVISION					
73	M. Kabore Frank Alain	PDG	Burkina Faso	(+226) 70203120	neersaf@fasonet.bf
CANAL2 INTERNATIONAL					
74	M. Chatue Emmanuel	PDG Canal 2 International	Cameroun	(+237) 99800580	chatue@canal2international.net
75	M. Fotso Joseph	DG Canal 2 international	Cameroun	(+237) 22611600	ericfotso@canal2international.net

OPTA					
76	M. Aquereburu Richard	DG MEDIA	OPTA	(+228) 90040850	richaquereburu@gmail.com
77	M. Bastin Didier	Membre	OPTA	(+243) 816480024	didsolar@yahoo.fr
78	M. Ndiaye Amadou	Membre Observateur	OPTA	(+228) 776387280	katadelta@orange.sn
79	M. Bastin Pierre	Membre	OPTA	(+243) 818726512	maggybastin@skynet.be
CANAL + AFRIQUE					
80	Mme LE GENNOU- REMARCK Françoise	Directrice Relat. Inst. & Com	CANAL + AFRIQUE	(+331) 41223859	fleguennou.remarck@canal-plus.com
81	M. Jean Christophe Ramos		CANAL + AFRIQUE		jeanchristophe.ramos@canal-plus.com
HIT RADIO					
82	Mme Eli K.G. KODJOAKOU	Responsable Partenariat	HIT RADIO	(+221) 703392809	eliko@hitradio.ma
EUTELSAT					
83	M. Darius Quenum	Dir. Vente Afrique de l'Ouest	EUTELSAT		dquenum@eutelsat.fr
84	Mme ASTRID BONTE	Resp. Affaires Internationales	EUTELSAT	33153983778/3781	abonte@eutelsat.fr
85	M. Christoph Limmer	Dir. Marketing- Vidéo	EUTELSAT	33153984678	climmer@eutelsat.fr
AFRICABLE					
86	M. Sidibé Ismaila	PDG	Mali	(+223) 6673363684	i.sidibe@africabletelevision.com
87	M. Cissé Zakaria	D. T. Multicanal Numérique	Mali	(+223) 74550661	zackariac@yahoo.fr
88	Mme Séverine LAURENT	DG AFRIKAKOM	Mali/France	(+33) 663829957	severine@afrikakom.com
SOCIETE MALIVISION					
89	M. Mariko Moctar	Direceur Général Adjoint	Mali	(+223) 66748087	moctar.mariko@malivision.com

CEO-HTA GROUP					
90	M. Serge Koginsky	PDG		972 546 655 140	koginsky@htatrade.com
INTELSAT					
91	M. Lare Atcha-Oubou	Dir. Régional Afrq Nord-Ouest	Sénégal	(+221) 33 829 64 58	lare.atcha-oubou@intelsat.com
STARTIMES					
92	M. Ding Song	Directeur régional	Chine	(+86) 1391594614	ding@startimes.com.cn
S.E.S					
93	M. Eric Lecocq		Togo	(+228) 92963397	ericlecocq@ses.com
DSK DISTRIBUTION					
94	M. KONATE SEIDOU	PDG	Burkina Faso	(+226) 78203107	dskdistribution@gmail.com